

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 667**30 juin 2004****SOMMAIRE**

A.J.L. Associates S.A., Luxembourg	32006	Intégrale Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirch-	32016
A.J.L. Associates S.A., Luxembourg	32006	berg	31990
Black & Decker Limited, S.à r.l., Luxembourg	32015	International Aluminum S.A., Luxembourg	31996
Bolton Group International S.A.H., Luxembourg	32016	International Real Estate Management S.A., Lu-	32016
Brasstown Entrada I S.C.A., Luxembourg	31970	xembourg	32005
CF-Infoconsult, S.à r.l., Rodange	31993	Maimibenha S.C., Luxembourg	32015
Chalijack S.A., Eischen	32014	Nahema Holding S.A., Luxembourg	31996
Chalijack S.A., Eischen	32014	Prefin S.A.H., Luxembourg	31989
Chaussures Enfants, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	31995	(Le) Quotidien, S.à r.l., Luxembourg	31969
DIA Tritonco 2 (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32006	Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Lu-	32016
Dricllem S.A.H., Luxembourg	32005	xembourg-Bonnevoie	31992
Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A., Luxem-	31994	Sipalux S.A., Luxembourg	32013
bourg	31994	Siparex Small Cap Value S.C.A., Luxembourg	32014
Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A., Luxem-	31989	Société de Participations Dorigny S.A.H., Luxem-	31997
bourg	31989	bourg	31996
Global Business Consulting S.A.H., Luxembourg	31988	Société de Participations Dorigny S.A.H., Luxem-	31997
Global Business Consulting S.A.H., Luxembourg	31988	bourg	31997
Global Interim S.A., Luxembourg	31988	Sweden DIA (Luxembourg) S.A., Luxembourg	31996
Global Interim S.A., Luxembourg	31988	Worldwide Industrial, S.à r.l., Luxembourg	31996

RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg-Bonnevoie, 36, rue Gabriel Lippmann.
R. C. Luxembourg B 48.423.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., tenu à Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, le 14 avril 2004 qu'à l'unanimité:

Le siège social de la société a été transféré au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Bonnevoie, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036972.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

BRASSTOWN ENTRADA I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 100.613.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of April.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. The company 314 COMMONWEALTH AVE. INC., a corporation organised under the laws of the State of Delaware, with its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington Delaware 19808, U.S.A., duly represented by Maître Annette Brewer, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal in New York on April 28, 2004;

2. The company BRASSTOWN LLC, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, with its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington Delaware 19808, U.S.A.,

duly represented by Maître Annette Brewer, prenamed,

by virtue of a power of attorney given under private seal in New York on April 28, 2004.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation (the «Articles») of a company limited by shares («société en commandite par actions») governed by the relevant laws and the present Articles:

Chapter I. - Definitions**Art. 1. Definitions.**

The Articles means the articles of incorporation of the Company and any subsequent amendments thereto.

The Class A Common Shares means the shares of the Company, which entitle the holder to the rights and obligations as described under article 7 of the Articles.

The Class A Common Share Premium Account means a special account of the Company credited with the amount of the share premium paid by the Class A Shareholders upon subscription of Class A Common Shares, as the case may be, and as it may be reduced from time to time by a resolution of the General Meeting of Shareholders, and in the latter case, repaid to the Class A Shareholders.

The Class A Common Shares Liquidation Preference Amount means the sum of:

- the nominal value of the Class A Common Shares, and
- the share premium paid for the Class A Common Shares, decreased by any amount of the share premium already repaid to the Class A Shareholders.

The Class A Dividend means such proportion of the Net Profits exceeding the Class B Preferred Dividend in respect of any financial year, calculated on an equal share basis, and distributable pro rata to Class A Shareholders, to the extent of the availability of Net Profits in sufficient amount, at the closing of the financial year.

The Class A Shareholders means the holders of Class A Common Shares, who bear an unlimited and joint liability for the debts of the Company (associés commandités/general partners).

The Class B Preferred Dividend means the fixed cumulative preferred dividend amounting to 3.9703% per annum of the Class B Preferred Shares Initial Subscription Price, which shall be payable in priority to the payment of any other dividend, either directly to the Class B Shareholders or by allocation to the Class B Special Reserve Account.

The Class B Preferred Shares means the shares of the Company, which entitle the holder to the rights and obligations as described under article 7 of the Articles.

The Class B Preferred Shares Initial Subscription Price means the sum of:

- the nominal value of the Class B Preferred Shares, and
- the share premium paid for the Class B Preferred Shares.

The Class B Preferred Share Premium Account means a special account of the Company credited with the amount of the share premium paid by the Class B Shareholders upon subscription of Class B Preferred Shares, as the case may be, and as it may be reduced from time to time by a resolution of the General Meeting of Shareholders, and in the latter case, repaid to the Class B Shareholders.

The Class B Preferred Shares Liquidation Preference Amount means the sum of:

- the nominal value of the Class B Preferred Shares,
- the share premium paid for the Class B Preferred Shares decreased by any amount of the share premium already repaid to the Class B Shareholders, and
- the Class B Special Reserve, if any.

The Class B Shareholders means the holders of Class B Preferred Shares, who bear a limited liability for the debts of the Company (associés commanditaires/limited partners).

The Class B Special Reserve means the amount corresponding to the Class B Preferred Dividend allocated to the Class B Special Reserve Account pursuant to a resolution taken by the General Meeting of Shareholders, such amount being exclusively attached to the Class B Preferred Shares, without prejudice to an allocation of such amount to the Class B Preferred Share Premium Account decided by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

The Class B Special Reserve Account means the account credited with the Class B Special Reserve, and attached to the Class B Preferred Shares.

The General Meeting of Shareholders means the meetings whereby the Class A Shareholders and the Class B Shareholders, as the case may be, shall be entitled to exercise their voting rights.

The Manager(s) means any Class A Shareholder(s) entrusted with the management of the Company. Any reference to a Manager (in singular form) shall also refer to a plurality of Managers, as the case may be.

The Master Repurchase Agreement means the master repurchase agreement entered into by KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE and 314 Commonwealth Ave. Inc., as amended, supplemented and restated or otherwise modified from time to time.

Chapter II. - Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 2. Form, Corporate Name

There is hereby established among the company BRASSTOWN LLC, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, with its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington Delaware 19808, U.S.A., Class A Shareholder and the Manager of the Company, in accordance with article 13 of the Articles, and the company 314 COMMONWEALTH AVE. INC., a corporation organised under the laws of the State of Delaware, with its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington Delaware 19808, U.S.A., Class B Shareholder, and all those who may become owners of the shares hereafter a société en commandite par actions (the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of BRASSTOWN ENTRADA I S.C.A.

Art. 3. Registered Office.

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

It may also be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, in accordance with article 28 below. The registered office may be transferred abroad by a unanimous resolution of the General Meeting of Shareholders, in accordance with article 28 of the Articles.

The Company may have offices and branches only in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager.

Art. 4. Corporate Objectives.

The object of the Company is (i) the acquisition by purchase, subscription or otherwise of debt (whether private debentures or notes) or equity (whether common or preferred) securities, in Luxembourg companies or foreign companies, (ii) the making of loans and the acquisition by purchase, equity contribution or otherwise of loans, and (iii) the ownership, administration, development and management of its portfolio of securities and loans.

The Company may participate in the establishment and development of any financial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form, (but only up to USD 1,000,000,000.-) by way of overdraft or similar bank facility and may issue private debentures.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measure and carry out any operation, sign any document and perform any act, including the giving of guarantees and the creation of security interests over its assets, which it may deem useful in the accomplishment and furtherance of its purposes.

Art. 5. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter III.- Capital, Shares

Art. 6. Corporate Capital

The share capital of the Company is set at USD 1,810,010.- (one million eight hundred ten thousand and ten United States Dollars) represented by 181,000 (one hundred eighty-one thousand) Class A Common Shares and 1 (one) Class B Preferred Share, with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) each.

The Class A Common Shares and the Class B Preferred Share(s) will be individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares», whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

Separate share premium accounts may be created for the premium (if any) arising out on the issue of Class A Common Shares and Class B Preferred Shares, respectively for the benefit of the holders of the Class A Common Shares and Class B Preferred Shares (together referred to as the «Share Premium Accounts»).

The rights over the balance of the Class A Common Share Premium Account are exclusively attached to the Class A Common Shares.

The rights over the balance of the Class B Preferred Share Premium Account are exclusively attached to the Class B Preferred Shares.

Any allocation of all or part of the balance of each of the Share Premium Accounts to another account of the Company, or any reimbursement of all or part of the balance of each of the Share Premium Accounts requires the consent of the General Meeting of Shareholders (including the Class B Shareholders), given with a simple majority of the votes cast.

The Share Premium Accounts shall be shown separately in the Company's accounts.

The Company will be entitled to create dedicated reserve accounts attached either to the holders of Class A Common Shares and/or to the holders of Class B Preferred Shares, as the case may be.

The Class A Common Share Premium Account, the Class B Preferred Share Premium Account and the Class B Special Reserve are freely distributable by the Managers, in accordance with the rules provided for in Article 72-2 of the Law, or by the General Meeting of Shareholders, in accordance with the presence quorums and voting majorities of ordinary General Meetings of Shareholders, as provided for in Article 28 hereof. There are no restrictions regarding the timing and the frequency of such distributions decided by the General Meeting of Shareholders. These distributions do not need to be published and may be carried out without waiting period.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, in accordance with article 28 below.

Art. 7. Voting Rights, Distribution and Liquidation Rights of Shares.

The Company will recognize only one holder per Share. Should a Share be held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Class A Common Shares and the Class B Preferred Shares shall constitute separate classes of Shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects, save as hereinafter specifically provided.

Each Share entitles to the following voting, distribution and liquidation rights in the corporate assets and profits of the Company:

1. The Class A Common Shares:

- i. One vote on all matters upon which shareholders have the right to vote in accordance with the Law;
- ii. The Class A Dividend;
- iii. The Class A Common Shares Liquidation Preference Amount, in the event of a liquidation of the Company, in accordance with Article 33 of these Articles.

2. The Class B Preferred Shares:

- i. One vote on the following matters upon which Class B Shareholders have the right to vote in accordance with article 46 of the Law, and subject to article 44 of the Law:
 - a) The issue of new shares carrying preferential rights;
 - b) The determination of the preferential cumulative dividend attached to the Class B Preferred Shares or any other new class of Shares;
 - c) The conversion of Class B Preferred Shares or any other new class of non-voting preferred shares into Class A Common Shares;
 - d) The reduction of the share capital of the Company;
 - e) Any change to the corporate object of the Company;
 - f) The issuance of convertible bonds;
 - g) The dissolution of the Company;
 - h) The transformation of the Company into a company of another legal form;
- ii. One vote on any matters upon which the Class B Shareholders have the right to vote pursuant to these Articles;
- iii. The Class B Preferred Dividend; and
- iv. The Class B Preferred Shares Liquidation Preference Amount, in the event of a liquidation of the Company, in accordance with Article 33 of these Articles.

Art. 8. Form of Shares.

The Shares shall be in registered form only.

The Shares of the Company are issued as redeemable shares, in accordance with article 49-8 of the Law and article 12 of the Articles.

Art 9. Transfer of Shares and Transfer Restrictions.

The Class A Common Shares are freely transferable among Class A Shareholders.

Any transfer of Class A Common Shares to a Class B Shareholder or to a non-shareholder requires the consent of a majority of the Class A Shareholders. Failing such consent, the Class A Shareholders, who do not approve the transfer, shall be required to purchase the transferred Class A Common Shares, on the basis of the net asset value of the Company (always taking into account the entitlement of Class B Shareholders over the Class B Preferred Share Premium Account and the Class B Special Reserve Account) and in proportion to their respective shareholdings.

Any transferor of Class A Common Shares having transferred all his Class A Common Shares ceases to bear an unlimited liability for the debts of the Company which shall arise subsequent to the effective date of the transfer agreement. Such transferor shall remain liable for the debts of the Company arising from obligations entered into prior to the effective date of the transfer agreement.

The transferee having acquired one or more Class A Common Shares shall bear an unlimited liability for the debts of the Company arising subsequent to the effective date of the transfer agreement and shall bear no responsibility for the debts of the Company, which have arisen prior to such date.

The Class B Preferred Shares are freely transferable to an existing shareholder.

The transfer restrictions mentioned under articles 10 and 11 of the Articles shall apply with respect to the transfer of Class B Preferred Shares to a non-shareholder.

In case of transfer of Class A Common Shares, and Class B Preferred Shares, the transferee shall be entitled to receive all rights attached to each class of Shares, including the rights over the (i) Class A Common Share Premium Account, and the Class B Preferred Share Premium Account respectively and (ii) the Class B Special Reserve Account (with respect to the transfer of Class B Preferred Shares only).

Art. 10. Pre-emption Right.

Any Transfer (as defined here below) of Class B Preferred Shares to a non-shareholder shall be subject to the exercise of a pre-emptive right, in favour of the Class A Shareholders, in proportion to their respective shareholdings and in accordance with the terms and conditions set out below.

For the purpose of the present article and the following articles, the term «Transfer» shall mean any transaction which has as a goal, or results in, the transfer of the Shares or of a right in rem on Shares, for valuable consideration or for free, even when carried out by way of public auction, voluntarily or by virtue of a judicial decision, including, but not limited to sales, contributions, exchange transactions, transfers of universalities of assets, mergers, demergers, absorptions, liquidations or similar transactions, as well as the granting of options to purchase or sell Shares or the conclusion of a swap or other agreement, so that a complete or partial transfer of the economical benefits, the ownership, or the voting rights of these Shares shall occur, regardless of whether such a transaction is realized by means of delivery of securities, in cash or otherwise.

Art. 11. Procedure.

Any holder of Class B Preferred Shares who wishes to transfer Class B Preferred Shares (the «Transferor») shall notify the Company of the proposed Transfer. The notice shall indicate the name and address of the contemplated transferee, the number of Class B Preferred Shares to be transferred (the «Transferred Shares»), the proposed price («Proposed Price») and all other terms and conditions of the Transfer (the «Notice»).

Upon receipt of the Notice, the Manager informs immediately the Class A Shareholders of the terms and conditions of the Transfer, by registered letter, a copy of the Notice being attached thereto (the «Letter»).

The Class A Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive right with respect to the Transferred Shares within the period of thirty days from the receipt of the Letter.

The Class A Shareholders, who wish to exercise their pre-emptive rights (the «Pre-empting Shareholders»), shall notify the Company thereof by registered letter with indication of the number of Transferred Shares for which they exercise their pre-emptive rights. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of the said letter.

The pre-emptive rights shall be exercised (i) at such price as the Transferor and the Pre-empting Shareholders shall agree upon, or (ii) at a price obtained by using a pricing methodology the Transferor and the Pre-empting Shareholders may have agreed on prior to the Notice or, failing either of the preceding two clauses, (iii) at such price as will be determined by an independent expert of an internationally recognised accounting firm of prime repute, appointed by the Transferor and the Pre-empting Shareholders in mutual consent, on basis of the net asset value of the Company, always taking into account the entitlement of the Class B Shareholders over the Class B Preferred Share Premium Account and the Class B Special Reserve Account (the «Pre-emption Price»). Failing agreement as to the person of the independent expert, such expert shall be appointed by the Chairman of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises. The net asset value determination of the independent expert shall be final and binding upon the Transferor and the Pre-empting Shareholders.

The selling shareholder shall bear half of the costs of the expert appraisal and the buying shareholder(s) shall bear the other half, in proportion to the number of shares which they acquired. If the sale should not be able to proceed for several or all the offered shares, the selling shareholder who abandoned his offer shall exclusively bear the costs and fees of the expert appraisal. The potential buyers who applied for the shares shall exclusively bear the costs and fees for the expert appraisal if they abandoned their buying offer after the appraisal and thus no shares could be sold.

If the Pre-empting Shareholders exercise the pre-emptive rights with respect to a number of shares larger than their pro rata entitlement to the Transferred Shares, the number of Transferred Shares they each will acquire shall be determined by the Manager as follows:

a) the Pre-empting Shareholders, who have exercised their pre-emptive right with respect to all or a smaller number of shares than their pro-rata entitlement to the Transferred Shares, will acquire the number of Transferred Shares for which they exercised their pre-emptive right;

b) the Pre-empting Shareholders who have exercised their pre-emptive right with respect to a greater number of shares than their pro-rata entitlement to the Transferred Shares, shall be entitled, in addition to their pro-rata entitlement to the Transferred Shares, to such part of the Transferred Shares remaining after deduction of the Transferred Shares acquired by the Pre-empting Shareholders referred to under a) above, pro-rata to their shareholding in the Company.

If the pre-emptive rights have been only partially exercised over the aggregate number of total Transferred Shares, the Transferred Shares for which the pre-emptive right has been exercised shall be transferred to the Pre-empting Shareholders who have exercised their pre-emptive rights.

The payment of the Pre-emption Price and the Transfer of the Transferred Shares shall take place simultaneously within thirty (30) days following the exercise of the pre-emptive right, without interest.

Subject to the prior approval of the Manager, the Transferor may transfer all or part of the remaining Transferred Shares, as the case may be, which have not been pre-empted, to a third party under the terms and conditions indicated in the Notice, or at a price determined by an independent expert as provided for by this Article.

If the Manager does not approve the said transfer to a third party, the Company will have to redeem the relevant shares on basis of the net asset value of the Company, reducing if necessary its share capital, always taking into account the entitlement of Class B Shareholders over the Class B Preferred Share Premium Account and the Class B Special Reserve Account. Alternatively, the Manager may nominate a third party to acquire the relevant shares at such price.

Any third party envisaging to acquire the Transferred Shares, shall, prior to the entering into the share purchase agreement, verify that the pre-emption procedure set out above has been duly complied with by the Transferor and that the Manager has duly approved the transfer.

The Company shall refuse to recognize and to record in the share register of the Company any Transfer and any purchaser of Transferred Shares as the owner of the Transferred Shares, whenever the Transfer has been effectuated in breach of the provisions set here above.

Art. 12. Redemption of Shares.

The Company is authorized to redeem Class A Common Shares and Class B Preferred Shares, but not prior a period of 10 years ending on the tenth anniversary of the incorporation of the Company, except if such redemption is effected on the basis of the preceding article.

If the redemption of Shares shall be followed by a share capital reduction, the redemption of Shares shall be approved by a resolution of the General Meeting of Shareholders passed in accordance with the terms of article 28 of the Articles.

Following a resolution by the Managers to redeem Shares, all Shareholders shall be notified by registered letter of the proposed redemption. The notice shall indicate the exact number of Shares to be redeemed and the redemption price.

The redemption price for a redeemed Share shall be equal to the price fixed for a Share in the Master Repurchase Agreement, as calculated on the day of the redemption and shall be paid in cash to the holder of the redeemed Share on the same day. If the Company and the relevant Shareholder do not agree on the net asset value, such value shall be ascertained by an independent expert which must be an internationally recognized accounting firm of prime repute appointed by the relevant parties, or in case of disagreement, by the president of the «Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Chapter IV.- Management, Supervisory Board

Art. 13. Management.

The Company shall be managed by one or more Managers, appointed by the General Meeting of Shareholders.

The Manager may not be removed from its capacity as Manager of the Company in any event except for gross negligence or willful misconduct.

The company BRASSTOWN LLC, prenamed, is appointed Manager of the Company.

The Class B Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 14. Powers of the Manager.

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives, including all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders or to the Supervisory Board, defined here below, are in the competence of the Manager.

The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 15. Liability of the Manager and of the Shareholders.

The Class A Shareholders shall be personally, indefinitely, jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company, which cannot be met out of the Company's assets.

The Class B Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as shareholders in General Meetings of Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value and the issue premium price for each Class B Preferred Share they hold in the Company.

The Manager shall be liable as founder of the Company.

Art. 16. Representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

In case of plurality of Managers, the Company shall be bound by the signature of any of the Managers, acting individually.

Art. 17. Dissolution - Incapacity of the Manager.

In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board, as defined below, shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the General Meeting of Shareholders shall convene.

Within fifteen days of their appointment, the administrators shall convene the General Meeting of Shareholders in the way provided for by article 24 of these Articles.

The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the General Meeting of Shareholders shall appoint one or more new Managers.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 18. Supervisory Board.

The business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not be shareholders.

For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law, i.e. the Supervisory Board shall have unlimited power of supervision and control over all of the operations of the Company. The Supervisory Board may inspect the books, the correspondence, the minutes, and in general, all the records of the Company.

Semi-annually, the Manager shall provide the Supervisory Board with a statement summarizing the assets and liabilities of the Company. The Supervisory Board must report to the General Meeting of Shareholders on the results of the mandate entrusted to its members, making such recommendation as it consider fit, and must inform the meeting of the method adopted by it for verification of the inventories.

The liability of the members of the Supervisory Board, insofar as it derives from their duties of supervision and control, shall be determined according to the rules provided for by article 62 of the Law.

The Supervisory Board may arrange to be assisted by an expert for the purpose of verifying the books and accounts of the Company.

The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company, except as provided for by articles 110 and 112 of the Law.

Art. 19. Election.

The members of the Supervisory Board will be elected by the General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the General Meeting of Shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Manager shall forthwith convene a General Meeting of Shareholders in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said board, the remaining members may appoint a person chosen among the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

Art. 20. Meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will choose among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by e-mail or by telefaxed letter to all members at least 5 days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, by e-mail or by telefaxed letter. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, by e-mail or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members is present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all of the members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 21. Minutes of Meetings of the Supervisory Board

The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by a member of the Supervisory Board and by the secretary.

Chapter V.- General Meeting of the Shareholders**Art. 22. Powers of the General Meeting of the Shareholders.**

Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Without prejudice to the provisions of Article 14 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles, it shall have the powers to decide or to ratify any acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Art. 23. Annual General Meeting.

The annual General Meeting of Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 14th day of May at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 24. Other General Meetings.

Each of the Manager and the Supervisory Board is entitled to convene other General Meetings of Shareholders.

Such meetings must be convened by the Manager if shareholders holding any class of shares representing at least one fifth of the Company's share capital so require.

Art. 25. Notice.

The shareholders shall meet upon notice by the Manager or the Supervisory Board (whether the meeting is at the request of the Manager, the Supervisory Board or shareholders representing at least one fifth of the Company's Share capital), pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least 30 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address by registered mail.

The agenda for a General Meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

The shareholders shall receive all relevant information in relation to the matters stated in the agenda.

If all the shareholders are present or represented at a General Meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 26. Attendance - Representation.

All shareholders are entitled to attend and participate at all General Meetings of Shareholders.

The holders of Class A Common Shares are entitled to vote on all matters upon which shareholders have the right to vote in accordance with the Law and with the present Articles.

The holders of Class B Preferred Shares are not entitled to vote at the General Meeting of Shareholders unless such right is granted to them by virtue of article 46 of the Law, as referred to under article 7 of the present Articles, or by virtue of the present Articles.

In such case where the holders of Class B Preferred Shares are entitled to vote, each of the Class B Preferred Shares entitles to one vote.

Should the holders of Class B Preferred Shares be entitled to vote, all the shareholders will vote as one single class unless applicable law or the Articles requires for a separate class vote.

All the shareholders will vote as one class except on amendments of the present Articles modifying or abrogating the respective rights of one or more classes of shares.

A shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, e-mail, telex as his proxy another person who need not be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by e-mail or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any General Meeting of Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five days prior to the date set for the meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares may only appoint one representative to represent them at the general meeting.

Art. 27. Proceedings.

The General Meeting of Shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the General Meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The General Meeting of Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the present individuals.

They together form the board of the General Meeting of Shareholders.

Art. 28. Vote.

An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The General Meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles to one vote, subject to the provisions of article 26 above.

Except as otherwise required by law or otherwise provided herein, resolutions of a General Meeting of Shareholders duly convened shall require the affirmative vote of a simple majority of the votes cast by (i) the Class A Shareholders, present or represented, for all matters other than those for which the vote of all shareholders, including Class B Shareholders are required in accordance with the Law and the present Articles, (ii) the Class A Shareholders and the Class B Shareholders, voting together as a single class, present or represented, with respect to the matters set forth in article 46 of the Law, as referred to under article 7 of the present Articles, and those set forth here below, and (iii) the Class A Shareholders, present or represented, and the unanimous consent of the Class B Shareholders with respect to the allocation of the Class B Preferred Dividend to the Class B Special Reserve, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Manager.

An extraordinary General Meeting of Shareholders duly convened, and whereby at least one half of the share capital is represented, shall amend any provisions of the Articles. Such resolutions, in order to be adopted, must be carried by (i) at least two-thirds of the votes cast by the Class A Shareholders, present or represented, for all amendments of the

Articles other than those for which the vote of all shareholders, including Class B Shareholders are required in accordance with the Law and the present Articles, (ii) at least two-thirds of the votes cast by the Class A Shareholders and the Class B Shareholders, voting together as a single class, present or represented, with respect to the amendments of the Articles set forth in article 46 of the Law, as referred to under article 7 of the present Articles, and those set forth here below (other than the amendments mentioned hereafter under item (iii)), and (iii) at least two-thirds of the votes cast by the Class A Shareholders, and respectively the Class B Shareholders, present or represented, voting each as separate classes, with respect to any amendments of the Articles affecting in any way the rights of the Class B Shareholders and/or the rights of the Class A Shareholders, in accordance with article 68 of the Law, including the conversion of Class B Preferred Shares into Class A Common Shares, as referred to under article 7 of the Articles), it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Manager.

The following matters shall require an unanimous consent of all the shareholders, including the Class B Shareholders:

- 1) the transfer of the registered office of the Company to a foreign jurisdiction;
- 2) any issue of Class B Preferred Shares;
- 3) any amendment to the rights and obligations of the Class B Preferred Shares;
- 4) any modification of the calculation method or of the percentage of the Class B Preferred Shares Initial Subscription Price, mentioned under the definition of the Class B Preferred Dividend, under article 1 of the Articles, used to determine the Class B Preferred Dividend.

Any allocation of all or part of the balance of each of the Share Premium Accounts to another account of the Company or any reimbursement of all or part of the balance of each of the Share Premium Account requires the affirmative vote of a simple majority of the votes cast by all of the shareholders, including the Class B Shareholders.

Chapter VI.- Financial Year, Profit Sharing and Statutory Auditor.

Art. 29. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December in every year.

Art. 30. Annual Accounts.

The annual accounts are drawn up by the Manager as at the end of each financial year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, and available for distribution, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period (the «Net Profits»).

From the Net Profits, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

Interim dividends may, subject to the conditions set forth by Law, be paid out upon the decision of the Manager.

Art. 31. Profit Sharing.

Upon the closing of each financial year, the General Meeting of Shareholders shall establish, in accordance with article 46 of the Law, the existence of sufficient Net Profits in order to determine the availability of the Class B Preferred Dividend.

Subject to the Class B Shareholders' unanimous consent, the annual General Meeting of Shareholders may decide to allocate the Class B Preferred Dividend to the Class B Special Reserve Account, which will remain attached to the Class B Preferred Shares.

Subject to the provisions set forth here above, the Shares shall participate in the payment of dividends (interim or final as the case may be) in the following order of priority:

1. In accordance with the provisions set out here above, the amount of the Class B Preferred Dividend must be paid first to the Class B Shareholders in full out of any final dividend or allocated first to the Class B Special Reserve Account, in accordance with the provisions set out above, before the payment of any other dividend, as the case may be, to the Class A Shareholders.

2. The amount of the Class A Dividend must be paid to the Class A Shareholders in full out of any final dividend, after the payment of the Class B Preferred Dividend.

Art. 32. External Auditor (Réviseur d'Entreprises).

The operations of the Company shall be supervised by one or more external auditor, appointed amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

The external auditor shall be elected by the annual General Meeting of Shareholders for a maximum period of six years. The external auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation.

Subject to the Manager's proposal, the Company may be dissolved by a resolution passed at a General Meeting of Shareholders, including Class B Shareholders, in accordance with article 28 above.

Shall the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed, in priority to the Class B Shareholders by the reimbursement of the Class B Preferred Shares Liquidation Preference Amount, and if sufficient assets are available to the Class A Shareholders by the reimbursement of the Class A Common Shares Liquidation Preference Amount.

Chapter VIII.- Applicable Law

Art. 34. Applicable Law.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and all other Luxembourg laws, which may be applicable, including in particular the Commercial Code.

Transitional Provision

The first fiscal year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2004.

Subscription and Payment

The appearing parties, duly represented, hereby declare to subscribe to the Shares issued by the Company as follows:

1. The company BRASSTOWN LLC, prenamed, subscribes to 181,000 (one hundred eighty-one thousand) Class A Common Shares, and pays them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of USD 1,991,000.- (one million nine hundred ninety-one thousand United States Dollars), such amount including (i) the payment of USD 1,810,000.- (one million eight hundred ten thousand United States Dollars) to the nominal share capital of the Company and (ii) the payment of USD 181,000.- (one hundred eighty-one thousand United States Dollars) to the Class A Common Share Premium Account; and

2. The company 314 COMMONWEALTH AVE. INC., prenamed, subscribes to 1 (one) Class B Preferred Share, and pays it up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of USD 10,000.- (ten thousand United States Dollars), such amount including (i) the payment of USD 10.- (ten United States Dollars) to the nominal share capital of the Company and (ii) the payment of USD 9,990.- (nine thousand nine hundred ninety United States Dollars) to the Class B Preferred Share Premium Account.

Evidence of the above cash payments, as listed under items 1 and 2, has been given to the undersigned notary by a certificate dated April 30, 2004 issued by KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, with registered office in Luxembourg, who formally acknowledges the availability of the aggregate amount of USD 2,001,000.- (two million and one thousand United States Dollars).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 22,000.- (twenty-two thousand Euros)

For the purpose of registration, the capital of the Company is evaluated at EUR 1,673,496.62 (one million six hundred seventy-three thousand four hundred ninety-six Euros and sixty-two Cents).

Extraordinary General Meeting

The above appearing parties, duly represented, representing the entirety of the subscribed share capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Meeting»). The Class A Shareholder having stated that the Meeting is regularly constituted, has immediately taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2) The number of the members of the Supervisory Board is set at three (3) and that of the statutory auditor at one (1);
- 3) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:
 - Mr Alexis Kamarowsky, company director, born on 10th April 1947, in Strang Jetzt Bad Rothenfelde (Germany), residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - Mr Federigo Cannizzaro, company director, born on 12th September 1964, in La Spezia (Italy), residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; and
 - Mr Jean-Marc Debaty, company director, born on 11th March 1966, in Rocourt (Belgium), residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- 4) The company ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R. C. B 88.019, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 5) The term of office of the members of the Supervisory Board of the Company shall end at the annual general meeting to be held in 2005.
- 6) The term of office of the statutory auditor shall end at the annual general meeting to be held in 2005.

The Class B Shareholder has, at this stage of the Meeting, regained its voting rights in accordance with article 7 of the Articles, in order to take, together with the Class A Shareholder the following resolution:

7) The amount of USD 1.- (one United States Dollar) shall be deducted from the Class B Preferred Share Premium Account and allocated to the legal reserve of the Company, and the amount of USD 181,000.- (one hundred eighty-one thousand United States Dollars) shall be deducted from the Class A Common Share Premium Account and allocated to the legal reserve of the Company, in accordance with article 30 of the Articles.

Following the seventh resolution, the shareholders acknowledge that the legal reserve account of the Company is credited with an amount of USD 181,001.- (one hundred eighty-one thousand and one United States Dollars), representing 10% of the nominal share capital of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same

appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société 314 COMMONWEALTH AVE. INC. société constituée en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington Delaware 19808, (U.S.A.),

dûment représentée par Maître Annette Brewer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à New York le 28 avril 2004,

2. La société BRASSTOWN LLC, une société constituée en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington Delaware 19808, (U.S.A.),

dûment représentée par Maître Annette Brewer, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à New York le 28 avril 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme ci-avant exposé, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts suivants (les «Statuts») d'une société en commandite par actions régie par les lois applicables et les présents Statuts:

Chapitre I. - Définitions

Art. 1. Définitions.

Les Statuts désignent les statuts de la Société et toute modification subséquente.

Les Actions Ordinaires Classe A désignent les actions de la Société qui confèrent au porteur les droits et obligations décrits à l'article 7 des Statuts.

Le Compte Prime d'Emission des Actions Ordinaires Classe A désigne le compte spécial de la Société crédité du montant de la prime d'émission payée par les Actionnaires Classe A lors de la souscription d'Actions Ordinaires Classe A, le cas échéant, et tel qu'il peut être réduit, de temps en temps, par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires et, dans ce cas, reversé aux Actionnaires Classe A.

Le Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Ordinaires Classe A désigne la somme de:

- la valeur nominale des Actions Ordinaires Classe A et,
- la prime d'émission payée pour les Actions Ordinaires Classe A, et réduite de tout montant de la prime d'émission qui aurait déjà été reversé aux Actionnaires Classe A).

Le Dividende Classe A désigne la proportion du Bénéfice Net excédant le Dividende Préférentiel Classe B pour chaque exercice social, calculée sur base d'une portion égale, et distribuable proportionnellement aux Actionnaires Classe A, à la condition qu'un montant suffisant de Bénéfices Nets soit disponible à la clôture de l'exercice social.

Les Actionnaires Classe A désignent les détenteurs d'Actions Ordinaires Classe A, lesquels sont tenus de manière illimitée et conjointe des dettes de la Société (associés commandités/general partners).

Le Dividende Préférentiel Classe B désigne le dividende fixe cumulatif et préférentiel, s'élevant à 3.9703% par an du Prix de Souscription Initial des Actions Préférentielles Classe B, dont le paiement est prioritaire au paiement de tout autre dividende, soit directement aux Actionnaires Classe B soit par affectation au Compte Réserve Spécial Classe B.

Les Actions Préférentielles Classe B désignent les actions de la Société qui confèrent au porteur les droits et obligations décrits à l'article 7 des Statuts.

Le Prix de Souscription Initial des Actions Préférentielles Classe B désigne la somme de:

- la valeur nominale des Actions Préférentielles Classe B, et
- la prime d'émission payée pour les Actions Préférentielles Classe B.

Le Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B désigne un compte spécial de la Société crédité du montant de la prime d'émission payée par les Actionnaires Classe B lors de la souscription des Actions Préférentielles Classe B, le cas échéant, et tel qu'il peut être réduit de temps en temps par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, et dans ce cas, reversé aux Actionnaires Classe B.

Le Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Préférentielles Classe B désigne la somme de:

- la valeur nominale des Actions Préférentielles Classe B,
- la prime d'émission payée pour les Actions Préférentielles Classe B, réduite de tout montant de la prime d'émission qui aurait déjà été reversée aux Actionnaires Classe B, et
- la Réserve Spéciale Classe B, s'il en existe une.

Les Actionnaires Classe B désignent les détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B, lesquels sont tenus d'une responsabilité limitée quant aux dettes de la Société (associés commanditaires/limited partners).

La Réserve Spéciale Classe B désigne le montant correspondant au Dividende Préférentiel Classe B affecté au Compte Réserve Spécial Classe B par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, le dit montant étant exclusivement attaché aux Actions Préférentielles Classe B, sans préjudice de l'affectation dudit montant au Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B décidée par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Compte Réserve Spéciale Classe B désigne le compte crédité de la Réserve Spéciale Classe B, et attaché aux Actions Préférentielles Classe B.

L'Assemblée Générale des Actionnaires désigne les assemblées au cours desquelles les Actionnaires Classe A et les Actionnaires Classe B, le cas échéant, peuvent exercer leurs droits de vote.

Le(s) Gérant(s) désigne(nt) tout Actionnaire(s) Classe A en charge de la gestion de la Société. Toute référence à un Gérant (au singulier) visera également une pluralité de Gérants, selon les cas.

Le Contrat Principal de Mise en Pension désigne le contrat principal de mise en pension conclu entre KREDIETBANK SA LUXEMBOURGEOISE et 314 COMMONWEALTH AVE. INC., tel que de temps en temps modifié, complété, reformulé ou autre.

Chapitre II. - Forme Sociale, Raison Sociale, Siège Social, Objet, Durée

Art. 2. Forme Sociale, Raison Sociale.

Il est formé entre la société BRASSTOWN LLC, une société constituée en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington Delaware 19808, (U.S.A.), Actionnaire Classe A et Gérant de la Société, conformément à l'article 13 des Statuts, et la société 314 COMMONWEALTH AVE. INC., une société constituée en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington Delaware 19808, (U.S.A.), Actionnaire Classe B, et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions dans le futur, une société en commandite par actions (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous le nom de BRASSTOWN ENTRADA I S.C.A.

Art. 3. Siège Social

Le siège social de la Société sera établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la ville de Luxembourg par une résolution du Gérant.

Il pourra aussi être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée selon les formes requises pour la modification des présents Statuts, conformément à l'Article 28 ci-après. Le siège social pourra être transféré à l'étranger par une résolution unanime de l'Assemblée Générale des Actionnaires, conformément à l'article 28 des Statuts.

La Société ne pourra avoir de succursales ou d'autres bureaux que dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cas où le Gérant déciderait que des circonstances politiques, économiques ou sociales exceptionnelles, déclarées ou imminentes, susceptibles d'entraver les activités normales de la Société dans les locaux de son siège social, ou de perturber les communications avec le siège ou entre ledit siège social et les personnes se trouvant à l'étranger, le siège social pourra être momentanément transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles. Ce type de mesures provisoires n'affectera pas la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées par le Gérant à toute partie intéressée.

Art. 4. Objet Social.

L'objet de la Société est (i) l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou de toute forme d'emprunts (sous forme d'obligations privées ou de reconnaissances de dettes) ou de prises de participations (ordinaires ou préférentielles), dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) la conclusion de prêts et l'acquisition par voie d'achat, souscription, ou de toute forme de prêts, ainsi que (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille de titres et de prêts.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières ou commerciales à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur prêter toute sorte d'assistance par la voie de prêts, de sûretés ou d'une autre manière.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte (mais seulement jusqu'à concurrence de USD 1.000.000.000,-) par voie d'avance en compte courant ou de facilités bancaires similaires et pourra procéder à l'émission d'obligations privées.

D'une manière générale, la Société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, à procéder à toute opération, signer tout document et accomplir tout acte qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement et du développement de son objet social, y compris la possibilité de donner des garanties et la création de sûretés sur ses actifs

Art. 5. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre III.- Capital Social, Actions

Art. 6. Capital Social

Le capital social de la Société est fixé à USD 1.810.010,- (un million huit cent dix mille et dix dollars américains) représenté par 181.000 (cent quatre-vingt-un mille) Actions Ordinaires Classe A et 1 (une) Action Préférentielle Classe B, d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) chacune.

Les Actions Ordinaires Classe A et les Actions Préférentielles Classe B seront individuellement dénommées une «Action» et collectivement dénommées les «Actions» chaque fois qu'il n'y aura pas lieu de se référer à une catégorie déterminée d'actions.

Des comptes primes d'émissions distincts pourront être créés pour les primes (s'il en existe) relatives à l'émission d'Actions Ordinaires Classe A et d'Actions Préférentielles Classe B, respectivement en faveur des détenteurs des Ac-

tions Ordinaires Classe A et des Actions Préférentielles Classe B (communément dénommées les «Comptes Primes d'Emission»).

Les droits sur le solde du Compte Prime d'Emission Actions Ordinaires Classe A sont exclusivement attachés aux Actions Ordinaires Classe A.

Les droits sur le solde du Compte Prime d'Emission Actions Préférentielles Classe B sont exclusivement attachés aux Actions Préférentielles Classe B.

Toute affectation de tout ou partie du solde de chacun des Comptes Prime d'Emission à un autre compte de la Société, ou tout remboursement de tout ou partie du solde de chacun des Comptes Prime d'Emission requiert le consentement de l'Assemblée Générale des Actionnaires (y compris les Actionnaires Classe B), donné à une majorité simple des votes émis.

Les Comptes de Primes d'Emission devront apparaître de façon distincte dans les comptes de la Société.

La Société est autorisée à créer des comptes réserves spécifiques attachés aux détenteurs d'Actions Ordinaires Classe A et/ou d'Actions Préférentielles Classe B, selon les cas.

Le Compte Prime d'Emission Actions Ordinaires Classe A, le Compte Prime d'Emission Actions Préférentielles Classe B et la Réserve Spéciale Classe B sont librement distribuables par les Gérants, en conformité aux règles établies à l'article 72-2 de la Loi, ou par l'Assemblée Générale des Actionnaires, en conformité avec les quorums de présence et les majorités de vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires, telles qu'établies à l'article 28 ci-après. Il n'existe pas de restrictions quant au moment et à la fréquence de telles distributions décidées en Assemblée Générale des Actionnaires. Ces distributions ne requièrent pas de publications et pourront être opérées sans période d'attente.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée selon les formes requises pour la modification des présents Statuts, conformément à l'Article 28 ci-après.

Art. 7. Droits de Vote, Droits de Distribution et Liquidation des Actions.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Les Actions Ordinaires Classe A et les Actions Préférentielles Classe B constituent des classes d'Actions séparées dans la Société, mais seront toujours considérées de manière égalitaire, sauf dans les cas expressément mentionnés ci-après.

Chaque Action procure les droits de vote, de distribution et de liquidation ci-après détaillés, dans l'actif social et les bénéfices de la Société:

1. Les Actions Ordinaires Classe A:

- i. Un vote sur toutes les questions sur lesquelles les Actionnaires ont le droit de vote conformément à la Loi;
- ii. Le Dividende Classe A;
- iii. Le Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Ordinaires Classe A, en cas de liquidation de la Société, en conformité avec l'article 33 de ces Statuts.

2. Les Actions Préférentielles Classe B:

- i. Un vote sur les questions sur lesquelles les Actionnaires Classe B ont le droit de vote conformément à l'article 46 de la Loi, et sous réserve de l'article 44 de la Loi:
 - a) L'émission de nouvelles actions porteuses de droits préférentiels;
 - b) La détermination du dividende cumulatif préférentiel attaché aux Actions Préférentielles Classe B ou à toute autre nouvelle classe d'Actions;
 - c) La conversion d'Actions Préférentielles Classe B ou de toute autre nouvelle classe d'actions préférentielles sans droit de vote en Actions Ordinaires Classe A;
 - d) La réduction du capital social de la Société;
 - e) Tout changement de l'objet social de la Société;
 - f) L'émission d'obligations convertibles;
 - g) La dissolution de la Société;
 - h) La transformation de la Société en une autre forme de Société.
- ii. Un vote sur toutes les questions sur lesquelles les Actionnaires Classe B ont le droit de vote conformément aux Statuts;
- iii. Le Dividende Préférentiel Classe B; et
- iv. Le Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Préférentielles Classe B, en cas de liquidation de la Société, en conformité avec l'article 33 des Statuts.

Art. 8. Forme des Actions.

Les Actions seront des actions nominatives uniquement.

Les Actions de la Société sont émises sous la forme d'actions rachetables, conformément à l'article 49-8 de la Loi et à l'article 12 des Statuts.

Art. 9. Cessions d'Actions et Restrictions aux Cessions.

Les Actions Classe A sont librement cessibles entre Actionnaires Classe A.

Toute cession d'Actions Ordinaires Classe A à un Actionnaire Classe B ou à un non actionnaire requiert le consentement d'une majorité des Actionnaires Classe A. A défaut d'un tel consentement, il peut être requis des Actionnaires Classe A, qui n'approuvent pas le transfert, qu'ils achètent les Actions Ordinaires Classe A cédées, sur la base de la valeur de l'actif net de la Société (toujours en prenant en considération le droit des détenteurs d'Actions Préférentielles

Classe B sur le Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B et le Compte Réserve Spéciale Class B) et en proportion de leurs participations respectives.

Tout cédant d'Actions Ordinaires Classe A ayant cédé la totalité de ses Actions Ordinaires Classe A cesse de supporter la responsabilité illimitée encourue pour les dettes de la Société qui naîtraient après la date à laquelle l'accord de cession prendra effet. Le cédant restera responsable des dettes provenant d'obligations contractées avant la prise d'effet de l'accord de cession.

Le cessionnaire d'une ou de plusieurs Actions Ordinaires Classe A sera responsable de manière illimitée des dettes de la Société qui naîtront après la date de prise d'effet de l'accord de cession et ne supportera aucune responsabilité quant aux dettes nées avant la dite date.

Les Actions Préférentielles Classe B sont librement cessibles à un actionnaire existant.

Les restrictions aux cessions mentionnées sous les articles 10 et 11 des Statuts s'appliquent en ce qui concerne la cession d'Actions Préférentielles Classe B à un non-actionnaire.

En cas de transfert d'Actions Ordinaires Classe A et d'Actions Préférentielles Classe B, le cessionnaire sera autorisé à recevoir tous droits attachés à chaque classe d'actions, y compris les droits relatifs au (i) Compte Prime d'Emission des Actions Ordinaires Classe A et respectivement au Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B, et (ii) au Compte Réserve Spéciale Classe B (uniquement en ce qui concerne une cession d'Actions Préférentielles Classe B).

Art. 10. Droit de Prémption.

Tout transfert (tel que défini ci-après) d'Actions Préférentielles Classe B à un non-actionnaire sera soumis à l'exercice d'un droit de prémption, en faveur des Actionnaires Classe A, en proportion de leurs participations respectives et conformément aux termes et conditions définis ci-après.

Pour les besoins du présent article et des articles suivants, le terme «Cession» doit être défini comme toute transaction qui a pour but, ou pour conséquence, la cession d'Actions ou d'un droit réel sur les Actions, à titre onéreux ou à titre gratuit, même lorsque la cession est effectuée par vente publique, volontairement ou en vertu d'une décision judiciaire, y compris, mais de manière non exhaustive, les ventes, apports, opération d'échanges, transfert de l'universalité des actifs, fusions, scissions, absorptions, liquidations ou opérations similaires, de même que l'octroi d'options d'achat ou de vente d'Actions ou la conclusion d'un accord de «swap» ou autre accord, qui aboutirait à une cession partielle ou totale des bénéfices économiques, de la propriété, des droits de vote de ces Actions, sans égard quant au fait que cette transaction soit réalisée au moyen de l'octroi de garanties, en espèce ou autrement.

Art. 11. Procédure.

Tout détenteur d'Actions Préférentielles Classe B qui souhaite céder des Actions Préférentielles Classe B (le «Cédant») doit notifier la cession proposée à la Société. La notification doit indiquer le nom et l'adresse du cessionnaire proposé, le nombre d'Actions Préférentielles Classe B à céder (les «Actions Cédées»), le prix proposé («Prix Proposé») et l'ensemble des conditions de la Cession (la «Notification»).

A réception de la Notification, le Gérant informe immédiatement les Actionnaires Classe A des conditions de la Cession, par lettre recommandée, à laquelle est jointe une copie de la Notification (la «Lettre»).

Les Actionnaires Classe A auront le droit d'exercer leur droit de prémption sur les Actions Cédées endéans une période de trente jours à compter de la réception de la Lettre.

Les Actionnaires Classe A, qui souhaitent exercer leur droit de prémption (les «Actionnaires Prémpteurs»), devront le notifier à la Société par lettre recommandée avec indication du nombre des Actions Cédées pour lesquelles ils exercent leur droit de prémption. Le droit de prémption sera réputé avoir été exercé à la date d'envoi de la dite lettre.

Les droits de prémption seront exercés (i) au prix convenu entre le Cédant et les Actionnaires Prémpteurs, ou (ii) à un prix obtenu selon la méthode de fixation du prix convenue entre le Cessionnaire et les Actionnaires Prémpteurs préalablement à la Notification ou, en cas d'échec des deux clauses précédentes, (iii) à tel prix qui sera déterminé par un expert indépendant d'une firme de comptabilité de première réputation et internationalement reconnue, désigné d'un commun accord par le Cédant et les Actionnaires Prémpteurs, sur base de la valeur de l'actif net de la Société, prenant toujours en compte le droit des détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B sur le Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B et le Compte Réserve Spéciale Classe B (le «Prix de Prémption»). A défaut d'un tel accord sur la personne de l'expert indépendant, ledit expert sera désigné par le Président de l'Institut Luxembourgeois des réviseurs d'Entreprises. La détermination de la valeur de l'actif net par l'expert indépendant sera définitive et s'imposera au Cédant et aux Actionnaires Prémpteurs.

L'actionnaire qui vend supportera la moitié des frais de l'expertise et le ou les actionnaires qui achètent supporteront l'autre moitié, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils acquièrent. Si la vente n'est pas en mesure d'être réalisée pour certaines ou pour la totalité des actions, l'actionnaire vendeur qui renonce à son offre supportera seul les frais et les droits résultant de l'expertise. Les acheteurs potentiels qui se sont portés candidats pour les actions supporteront seuls les frais et droits résultant de l'expertise s'ils abandonnent leur offre d'achat après l'expertise et qu'aucune action n'a ainsi pu être vendue.

Si les Actionnaires Prémpteurs exercent les droits de prémption pour un nombre d'actions supérieur à ce que leur confère leur pro-rata quant aux Actions Cédées, le nombre d'Actions Cédées que chacun acquerra sera déterminé par le Gérant comme suit:

a) Les Actionnaires Prémpteurs, qui ont exercé leur droit de prémption pour tout ou pour un nombre d'actions inférieur à ce que leur confère leur pro-rata quant aux Actions Cédées, acquerront le nombre d'Actions Cédées pour lesquelles ils ont exercé leur droit de prémption;

b) Les Actionnaires Prémpteurs qui ont exercé leur droit de prémption pour un nombre d'actions supérieur à ce que leur confère leur pro-rata quant aux Actions Cédées auront droit, en plus de ce que leur confère leur pro-rata

quant aux Actions Cédées, à la part restante de ces Actions Cédées après déduction des Actions Cédées acquises par les Actionnaires Préempteurs susvisés au point a), au pro-rata de leur participation dans la Société.

Si le droit de préemption n'a été que partiellement exercé sur le nombre total de toutes les Actions Cédées, les Actions Cédées pour lesquelles le droit de préemption a été exercé seront transférées aux Actionnaires Préempteurs qui ont exercé leur droit de préemption.

Le paiement du Prix de Préemption et le transfert des Actions Cédées auront lieu simultanément endéans les trente (30) jours après l'exercice du droit de préemption, sans intérêt.

Sous réserve de l'accord préalable du Gérant, le Cédant peut transférer tout ou partie des Actions Cédées restantes, selon le cas, à un tiers dans les conditions décrites dans la Notification ou à un prix déterminé par un expert indépendant tel que déterminé dans cet Article.

Si le Gérant n'approuve pas le dit transfert à un tiers, la Société devra racheter les actions concernées sur la base de la valeur de l'actif net de la Société, en réduisant si nécessaire son capital social, toujours en prenant en considération le droit des détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B sur le Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B et le Compte Réserve Spéciale Classe B. Alternativement, le Gérant pourra nommer un tiers acquéreur aux fins d'acquérir les actions concernées au prix mentionné ci-avant.

Tout tiers envisageant d'acquérir des Actions Cédées doit, avant la conclusion d'un contrat d'achat d'actions, vérifier que la procédure de préemption ci-dessus décrite a été dûment observée par le Cédant et que le Gérant a dûment approuvé la Cession.

La Société refusera de reconnaître et d'enregistrer dans le registre des actions de la Société toute Cession et tout acquéreur d'Actions Cédées comme le propriétaire des Actions Cédées, dès lors que la Cession a été effectuée en violation des dispositions ci-dessus établies.

Art. 12. Rachat d'Actions.

La Société est autorisée à racheter les Actions Ordinaires Classe A et les Actions Préférentielles Classe B, mais pas avant une période de 10 ans prenant fin lors du dixième anniversaire de la constitution de la Société, sauf si ce rachat s'effectue sur base de l'Article précédent.

Si le rachat d'Actions doit être suivi d'une réduction du capital social, le rachat d'Actions devra être approuvé par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux dispositions de l'article 28 des Statuts.

A la suite d'une décision des Gérants de racheter les Actions, tous les Actionnaires devront se voir adresser une notification par lettre recommandée du rachat proposé. La notification indiquera le nombre exact des Actions à racheter et le prix de rachat.

Le prix de rachat pour une Action rachetée devra être égal au prix fixé pour une Action dans le Contrat Principal de Mise en Pension, calculé au jour du rachat et devra être payé en espèces au détenteur de l'Action rachetée le même jour. Si la Société et l'Actionnaire concerné ne s'accordent pas sur la valeur de l'actif net, cette valeur sera déterminée par un expert indépendant qui devra être une firme de comptabilité internationalement reconnue et de première réputation désignée par les parties concernées, ou en cas de désaccord, par le président de «l'Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Chapitre IV.- Gérance, Conseil de Surveillance

Art .13. Gérance.

La Société sera gérée par un ou plusieurs Gérants, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Gérant ne pourra en aucun cas être révoqué de sa qualité de Gérant de la Société sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle.

La société BRASSTOWN LLC, précitée, est nommée Gérant de la Société.

Les Actionnaires Classe B ne pourront ni participer ni interférer dans la gestion de la Société.

Art. 14. Pouvoirs du Gérant.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, y compris tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance définis ci-après, sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant aura le pouvoir, au nom et pour le compte de la Société, de mener à bien tous les objectifs de la Société et d'exécuter tous les actes, de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres opérations qui seraient nécessaires, opportunes, utiles ou accessoires à cet effet. Sauf dispositions expresses contraires, le Gérant a et aura tout pouvoir d'exercer selon sa propre appréciation au nom et pour compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns pour mener à bien les objectifs de la Société.

Art. 15. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires.

Les Actionnaires Classe A, seront personnellement, indéfiniment, conjointement et séparément responsables avec la Société de toutes les dettes de la Société, qui ne pourront pas être couvertes par les actifs de la Société.

Les Actionnaires Classe B devront s'abstenir d'agir pour le compte de la Société de quelque manière que ce soit et en quelque qualité que ce soit, autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaires en Assemblée Générale des Actionnaires et ne pourront être responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et du prix de la prime d'émission de chaque Action Préférentielle Classe B qu'ils détiennent dans la Société.

Le Gérant sera responsable comme fondateur de la Société.

Art. 16. Représentation de la Société.

La Société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés, tels que désignés par le Gérant à sa seule discrétion.

En cas de pluralité de Gérants, la Société sera engagée par la signature de l'un quelconque des Gérants, agissant individuellement.

Art. 17. Dissolution - Incapacité du Gérant.

En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou lorsque, pour quelque autre raison que ce soit, il est impossible au Gérant d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance, tel que défini ci-après, devra désigner un ou plusieurs administrateurs, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires, jusqu'à ce que l'Assemblée Générale des Actionnaires se réunisse.

Endéans les quinze jours suivant leur nomination, les administrateurs devront convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les formes prévues par l'article 24 des Statuts.

Les devoirs des administrateurs consistent dans l'accomplissement des actes urgents et des actes d'administration courante jusqu'à ce que l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne un ou plusieurs Gérants.

Les administrateurs ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. Conseil de Surveillance.

Les affaires de la Société et sa situation financière, y compris plus particulièrement ses livres et comptes, devront être supervisées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Pour l'accomplissement de ses devoirs de surveillance, le Conseil de Surveillance devra avoir les pouvoirs d'un Réviseur d'Entreprises, tels qu'énoncés par l'article 62 de la Loi, à savoir le Conseil de Surveillance devra avoir un pouvoir de supervision et de contrôle illimité sur toutes les opérations de la Société. Le Conseil de Surveillance pourra inspecter les livres, la correspondance, les procès-verbaux, et en général tous les registres de la Société.

Semestriellement, le Gérant devra fournir au Conseil de Surveillance un état récapitulatif des actifs et passifs de la Société. Le Conseil de Surveillance doit faire rapport à l'Assemblée Générale des Actionnaires des résultats du mandat confié à ses membres, faisant toute recommandation qu'il considère appropriée, et doit informer l'assemblée de la méthode adoptée par lui pour la vérification des inventaires.

La responsabilité des membres du Conseil de Surveillance, dans la mesure où elle résulte de leur devoir de supervision et de contrôle, devra être déterminée conformément aux règles déterminées par l'article 62 de la Loi.

Le Conseil de Surveillance pourra convenir d'être assisté par un expert dans le but de vérifier les livres et comptes de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance ne devront ni participer ni interférer dans la gestion de la Société, sauf tel que déterminé aux articles 110 et 112 de la Loi.

Art. 19. Election.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant excéder six ans, et ils poursuivront leur fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Dans le cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance passerait en dessous de trois, le Gérant devra convoquer sur-le-champ une Assemblée Générale des Actionnaires en vue de pourvoir à de telles vacances.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont provisoirement empêchés d'assister aux réunions du dit conseil, les membres restants pourront désigner une personne choisie parmi les actionnaires pour les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils soient capables de reprendre leurs fonctions.

Art. 20. Réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un Président. Il choisira aussi un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil de Surveillance, qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du président. Une réunion devra être convoquée si deux quelconques des membres la réclament.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le conseil de surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par vote de la majorité des présents à la dite réunion.

Les convocations écrites de chaque réunion du Conseil de Surveillance seront adressées par lettre, par courrier électronique ou par télécopie à tous les membres au moins 5 jours avant l'heure fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auxquels cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans la convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'agenda y relatif.

Il pourra être renoncé à la notification par accord de chaque membre du Conseil de Surveillance par lettre, par e-mail ou par télécopie. Il n'est pas requis de convocation séparée pour les réunions tenues à des heures et lieux spécifiés dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chacun des membres du Conseil de Surveillance pourra agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant, par lettre, par e-mail ou par télécopie tout autre membre comme son représentant.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres pourront participer à une réunion par le biais d'une conférence téléphonique ou au par tout autre moyen de communication permettant aux personnes participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les membres, est appropriée et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Surveillance, qui serait dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 21. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par tout membre du Conseil de Surveillance ou le secrétaire. Les procurations resteront jointes.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, produits lors de procédures judiciaires ou autres, seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Chapitre V.- Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 14 et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu des présents Statuts, elle aura le pouvoir de décider ou de ratifier tout acte concernant les opérations de la Société, étant précisé qu'aucune résolution ne sera valablement adoptée à moins d'être approuvée par le Gérant.

Art. 23. Assemblée Générale Annuelle.

L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu qui sera spécifié dans la convocation à la réunion, le quatorzième jour du mois de mai à 11.00 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale aura lieu le prochain jour ouvrable.

Art. 24. Autres Assemblées Générales.

Le Gérant ou le Conseil de Surveillance sont chacun en mesure de convoquer d'autres Assemblées Générales des Actionnaires.

Ces réunions doivent être convoquées par le Gérant si les actionnaires détenteurs de quelque classe d'actions que ce soit représentant au moins un cinquième du capital social de la Société le demandent.

Art. 25. Convocation.

Les actionnaires se réuniront sur la convocation du Gérant ou du Conseil de Surveillance (que la réunion ait lieu à la demande du Gérant, du Conseil de Surveillance ou des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société), sur convocation à l'assemblée indiquant l'ordre du jour et envoyée au moins 30 jours avant la réunion à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire par courrier recommandé.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires devra aussi décrire toute proposition de changement des Statuts lorsque tel est le cas et, si les changements visent l'objet ou la forme sociale de la Société, inclure le texte tel que modifié.

Les actionnaires devront recevoir toute information relative aux points figurant à l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans notification préalable.

Art. 26. Présence - Représentation.

Tous les Actionnaires sont en droit d'assister et de participer à toutes les Assemblées Générales des Actionnaires.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires Classe A ont droit de vote sur tous les points sur lesquels les actionnaires ont le droit de voter en vertu de la Loi et des présents Statuts.

Les détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B ne sont pas en droit de voter à l'Assemblée Générale des Actionnaires à moins que ce droit ne leur soit accordé en vertu des dispositions de l'article 46 de la Loi, tel qu'il y est fait référence dans l'article 7 des présents Statuts, ou en vertu des présents Statuts.

Dans les cas où les détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B sont ainsi en droit de voter, chacune des Actions Préférentielles Classe B donne droit à un vote.

Lorsque les détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B sont en droit de voter, l'ensemble des Actionnaires votera comme s'il n'y avait qu'une seule classe d'actions à moins que la loi applicable ou les Statuts ne requièrent un vote séparé par classe d'actions.

Tous les actionnaires voteront comme une seule classe sauf en cas de changement des présents Statuts qui modifieraient ou abrogeraient les droits respectifs d'une ou plusieurs classes d'actions.

Un actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale des Actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex, une autre personne comme son représentant, laquelle n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Toute société ou toute autre entité légale qui est actionnaire peut, par la voie d'un agent dûment autorisé, donner procuration, ou peut autoriser par lettre, courrier électronique ou télécopie, toute personne qu'elle pense être à même d'agir comme son représentant à toute Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve de la présentation de la preuve de cette autorisation à la demande du Gérant.

Le Gérant pourra déterminer la forme de la procuration et demander que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Gérant au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions ne pourront désigner qu'un représentant pour les représenter lors de l'Assemblée Générale.

Art. 27. Délibérations.

L'Assemblée Générale des Actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le Président de l'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'Assemblée Générale des Actionnaires élira un scrutateur à choisir parmi les individus présents.

Ils forment ensemble le bureau de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 28. Vote.

Une liste de présence, indiquant le nom des Actionnaires et le nombre d'actions pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'eux ou par leur représentant préalablement à l'ouverture des débats.

L'Assemblée Générale des Actionnaires ne pourra délibérer et voter que sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à un vote, sous réserve des dispositions de l'article 26 ci-dessus.

Sauf dans les cas où la loi en disposerait autrement ou dans les cas où les Statuts en disposeraient autrement, les résolutions d'une Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée nécessiteront le vote positif d'une majorité simple des votes émis par (i) les Actionnaires Classe A, présents ou représentés, pour toute question autre que celles pour lesquelles le vote de l'ensemble des actionnaires, y compris les Actionnaires Classe B conformément à la Loi et aux présents Statuts, est requis, (ii) les Actionnaires Classe A et les Actionnaires Classe B, votant ensemble comme une classe unique, présents ou représentés, concernant les points indiqués dans l'article 46 de la Loi, tel qu'il y est fait référence dans l'article 7 des présents Statuts, ainsi que ceux mentionnés ci-après, et (iii) les Actionnaires Classe A, présents ou représentés, et le consentement unanime des Actionnaires Classe B concernant l'affectation du Dividende Préférentiel Classe B à la Réserve Spéciale Classe B, étant entendu que toute résolution ne pourra être valablement adoptée qu'avec l'approbation du Gérant.

Une Assemblée Générale des Actionnaires, tenue sous la forme extraordinaire, dûment convoquée, et à laquelle la moitié au moins du capital social est représentée, pourra modifier toutes dispositions des Statuts. Les résolutions, pour être adoptée, devront être approuvées par (i) deux tiers au moins des votes émis par les Actionnaires Classe A, présents ou représentés, pour toutes modifications des Statuts autres que celles pour lesquelles le vote de l'ensemble des actionnaires, y compris les Actionnaires Classe B conformément à la Loi et aux présents Statuts, est requis, (ii) deux tiers au moins des votes émis par les Actionnaires Classe A et les Actionnaires Classe B, votant ensemble comme une classe unique, présents ou représentés, concernant les modifications des Statuts indiqués dans l'article 46 de la Loi, tel qu'il y est fait référence dans l'article 7 des présents Statuts, ainsi que ceux mentionnés ci-après (autre que les modifications statutaires mentionnées ci-après au point (iii)), et (iii) deux tiers au moins des votes émis par les Actionnaires Classe A, respectivement les Actionnaires Classe B, présents ou représentés, votant par classes, pour toutes modifications des Statuts affectant, de quelque manière, les droits des Actionnaires Classe B et/ou les droits des Actionnaires Classe A, conformément aux dispositions de l'article 68 de la Loi, y compris la conversion d'Actions Préférentielles Classe B en Actions Ordinaires Classe A, tel qu'il y est fait référence dans l'article 7 des Statuts, étant entendu que toute résolution ne pourra être valablement adoptée qu'avec l'approbation du Gérant.

Les questions suivantes nécessiteront un accord unanime de tous les actionnaires, y compris les Actionnaires Classe B:

- 1) le transfert du siège social de la Société dans une juridiction étrangère;
- 2) toute émission d'Actions Préférentielles Classe B;
- 3) tout amendement aux droits et obligations des Actions Préférentielles Classe B;
- 4) toute modification de la méthode de calcul ou du pourcentage du Prix de Souscription Initial des Actions Préférentielles Classe B, mentionné sous la définition du Dividende Préférentiel Classe B, sous l'article 1 des Statuts, utilisé pour déterminer le Dividende Préférentiel Classe B.

Toute affectation de tout ou partie du solde de chacun des Comptes Prime d'Emission à un autre compte de la Société, ou tout remboursement de tout ou partie du solde de chacun des Comptes Prime d'Emission nécessite le vote positif d'une majorité simple des votes émis par tous les actionnaires, y compris les Actionnaires Classe B.

Chapitre VI.- Exercice Social, Partage des Bénéfices et Commissaires aux Comptes**Art. 29. Exercice Social.**

L'exercice Social de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre chaque année.

Art. 30. Comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis par le Gérant à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Les bénéfices contrôlés et non consolidés relatifs à chaque exercice social, après déduction des frais généraux et d'exploitation, charges et dépréciations, et disponibles pour la distribution, constitueront les bénéfices nets de la Société concernant cette période (les «Bénéfices Nets»).

Sur les Bénéfices Nets, cinq pour cents devront être prélevés et alloués à un fond de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital souscrit de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront, sous réserve des conditions établies dans la Loi, être versés sur décision du Gérant.

Art. 31. Partage des Bénéfices.

A la clôture de chaque exercice social, l'Assemblée Générale des Actionnaires devra constater, conformément à l'article 46 de la Loi, l'existence de Bénéfices Nets suffisants pour déterminer la disponibilité du Dividende Préférentiel Classe B.

A condition de recevoir le consentement unanime des Actionnaires Classe B, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires pourra décider d'affecter le Dividende Préférentiel Classe B au Compte Réserve Spéciale Classe B, qui restera attaché aux Actions Préférentielles Classe B.

Sous réserve des dispositions établies ci-dessus, les Actions seront associées au paiement de dividendes (intérimaires ou finaux selon les cas) selon l'ordre de priorité suivant:

1. Conformément aux dispositions établies ci-dessus, le montant du Dividende Préférentiel Classe B devra d'abord être entièrement payé aux Actionnaires Classe B, sur tout dividende final ou affecté en premier au Compte Réserve

Spéciale Classe B, en conformité avec les dispositions établies ci-dessus, avant le paiement de tout autre dividende, si tel était le cas, aux Actionnaires Classe A.

2. Le montant du Dividende Classe A doit être payé aux Actionnaires Classe A en totalité, sur tout dividende final, après paiement du Dividende Préférentiel Classe B.

Art. 32. Commissaires aux Comptes.

Les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, désigné parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprise.

Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires pour une période maximum de six ans. Le commissaire aux comptes devra rester en fonction jusqu'à sa ré-élection ou jusqu'à l'élection de son successeur.

Chapitre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation.

La Société pourra être dissoute, sur proposition du Gérant, par une décision prise en Assemblée Générale des Actionnaires, y compris les Actionnaires Classe B, conformément à l'article 28 ci-dessus.

Si la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des entités légales) nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, les actifs nets seront distribués, en priorité aux Actionnaires Classe B, par remboursement du Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Préférentielles Classe B, et si des actifs suffisants sont disponibles pour les Actionnaires Classe A, par remboursement du Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Ordinaires Classe A.

Chapitre VIII.- Loi Applicable

Art. 34. Loi Applicable

Toute question qui ne serait pas régie par les présents Statuts devra être réglée conformément à la Loi et toute autre loi Luxembourgeoise qui serait applicable, y compris notamment le Code de Commerce.

Disposition transitoire

Le premier exercice fiscal de la Société commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2004.

Souscription et paiement

Les parties comparantes, dûment représentées, déclarent par la présente souscrire comme suit aux Actions émises par la Société:

1. La société BRASSTOWN LLC, préqualifiée, souscrit à 181.000 (cent quatre-vingt-un mille) Actions Ordinaires Classe A, et procède à leur libération à hauteur de 100% par un apport en espèces d'un montant total de USD 1.991.000,- (un million neuf cent quatre-vingt-onze mille dollars américains), le dit montant incluant (i) le paiement de USD 1.810.000,- (un million huit cent dix mille dollars américains) au compte du capital social souscrit de la Société et (ii) le paiement de USD 181.000,- (cent quatre-vingt-un mille dollars américains) sur le Compte Prime d'Emission Actions Ordinaires Classe A; et

2. La société 314 COMMONWEALTH AVE. INC., préqualifiée, souscrit à 1 (une) Action Préférentielle Classe B, et procède à sa libération à hauteur de 100% par une contribution en espèces d'un montant total de USD 10.000,- (dix mille dollars américains), le dit montant incluant (i) le paiement de USD 10,- (dix dollars américains) au compte du capital social souscrit de la Société et (ii) le paiement de USD 9.990,- (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars américains) sur le Compte Prime d'Emission Actions Préférentielles Classe B.

La preuve des paiements en espèces, mentionnés ci-dessus, tels qu'indiqués sous les points 1 et 2, a été présentée au notaire soussigné par un certificat daté du 30 avril 2004, délivré par KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, ayant son siège social à Luxembourg, qui atteste formellement de la disponibilité du montant total de USD 2.001.000,- (deux millions et mille dollars américains).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, et atteste expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Les frais, coûts, salaires ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société à l'occasion de sa constitution sont approximativement évalués à EUR 22.000,- (vingt-deux mille euros)

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital de la Société est évalué à EUR 1.673.496,62 (un million six cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et soixante-deux cents).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les parties comparantes, dûment représentées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, considérant qu'elles ont été dûment convoquées, ont tenu une assemblée extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée»). L'Actionnaire Classe A ayant constaté que l'Assemblée est régulièrement constituée, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2) Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes est fixé à un (1);

3) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société:

- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, né le 10 avril 1947, à Strang Jetzt Bad Rothenfelde (Allemagne), demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Monsieur Federigo Cannizzaro, directeur de société, né le 12 septembre 1964, à La Spezia (Italie), demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de société, né le 11 mars 1966, à Rocourt (Belgique), demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

4) La société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R. C. Luxembourg 88.019, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

5) Le mandat des membres du Conseil de Surveillance prendra fin à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

6) Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

L'Actionnaire Classe B a, à ce stade de l'Assemblée, recouvré ses droits de vote conformément à l'article 7 des Statuts, en vue de prendre, ensemble avec l'Actionnaire Classe A, la résolution suivante:

7) Le montant de USD 1,- (un dollar américain) devra être déduit du Compte Prime d'Emission Actions Préférentielles Classe B et affecté à la réserve légale de la Société, et le montant de USD 181.000,- (cent quatre-vingt-un mille dollars américains) devra être déduit du Compte Prime d'Emission Actions Ordinaires Classe A et affecté à la réserve légale de la Société, conformément à l'article 30 des Statuts.

En vertu de la septième résolution, les actionnaires attestent que le compte réserve légale de la Société est crédité d'un montant de USD 181.001,- (cent quatre-vingt-un mille et un dollars américains) représentant 10% de la valeur nominale du capital social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que, sur requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte a été rédigé en anglais et en français. A la demande des mêmes comparantes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Brewer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 21CS, fol. 5, case 8. – Reçu 16.748,97 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mai 2004.

T. Metzler.

(037117.3/222/1182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

GLOBAL INTERIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.566.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

GLOBAL INTERIM S.A.

G. Tarizzo / W. Hackray-Pip

Administrateur / Administrateur-Délégué

(036713.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

GLOBAL INTERIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.566.

Le bilan au 31 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

GLOBAL INTERIM S.A.

G. Tarizzo / W. Hackray-Pip

Administrateur / Administrateur-Délégué

(036717.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

LE QUOTIDIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 104, avenue du X Septembre.

R.C. Luxembourg B 51.258.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Madame Jeannine Bontemps, sans état particulier, née à Differdange, le 29 janvier 1959 (Matricule 1959 0129 324), demeurant à L-4951 Bascharage, 60, Cité Charles de Gaulle.

Laquelle comparante a déclaré ce qui suit:

qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée LE QUOTIDIEN, S.à r.l., avec siège social à L-2550 Luxembourg; 104, avenue du X Septembre,

que la prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence Niederanven, en date du 16 mai 1995;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C n° 419 en date du 31 août 1995;

que le capital social est fixé à cinq cent mille Francs Luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille Francs Luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune;

que ladite société n'a plus d'activité commerciale depuis le 31 mai 1999;

que l'associée unique a décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'elle se déclare investi de tout l'actif;

qu'à sa connaissance il n'existe plus de passif à charge de la société et qu'elle s'engage expressément à régler tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;

que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé de Madame Jeannine Bontemps, préqualifiée.

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de Madame Jeanine Bontemps, préqualifiée.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé l'acte avec le notaire.

Signé: J. Bontemps, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2004, vol. 885, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 7 mai 2004.

R. Schuman.

(036677.3/237/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

GLOBAL BUSINESS CONSULTING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.450.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-AP05526, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036692.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

GLOBAL BUSINESS CONSULTING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.450.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-AP05525, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036694.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

INTERNATIONAL ALUMINUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 11.451.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL ALUMINUM S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 11.451, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 novembre 1973, publié au Mémorial C numéro 1 du 3 janvier 1974, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1979, publié au Mémorial C numéro 46 du 6 mars 1980,

et dont le capital social a été converti en EUR 372.000,- (trois cent soixante-douze mille Euros), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit Euros) chacune, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 octobre 2001, dont un extrait du procès-verbal sous seing privé a été publié au Mémorial C numéro 606 du 18 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Refonte totale des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de INTERNATIONAL ALUMINUM S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société n'exercera d'autres activités que celles permises par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 372.000 (trois cent soixante-douze mille Euros) représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 248 (deux cent quarante-huit Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, ainsi que de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

2. Reconduction de Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. Reconduction de Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. Nomination de Monsieur Dennis Bosje, conseil économique, né le 20 novembre 1965 à NL-Amsterdam, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009 en remplacement de Monsieur Paul Marx, dont le mandat est venu à échéance.

5. Reconduction de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 29.501, dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte totale des statuts de la société et de leur donner la teneur comme ci-avant reproduit au premier point de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reconduire Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reconduire Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Dennis Bosje, conseil économique, né le 20.11.1965 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009 en remplacement de Monsieur Paul Marx, dont le mandat est venu à échéance.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de reconduire la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 29.501, dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, à environ sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, M. Kozinska, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2004, vol. 526, fol. 77, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 2004.

J. Seckler.

(036735.3/231/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

SIPAREX SMALL CAP VALUE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.355.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour SIPAREX SMALL CAP VALUE S.C.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(036699.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

CF-INFOCONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4826 Rodange, 19, rue Marcel Knauf.

R. C. Luxembourg B 100.620.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christophe Pierre Albert Petit, ingénieur système, né le 16 novembre 1974 à Nancy (F), demeurant à L-4826 Rodange, 19, rue Marcel Knauf,

2.- Madame Claudine Emma Hazotte, comptable, née le 26 novembre 1950 à Nancy (F), demeurant à F-54850 Mereville, 11, route de Pont St. Vincent.

Lesquels comparants, présents comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CF-INFOCONSULT, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet toute activité de conseil et de service aux entreprises du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, et notamment le conseil informatique; la location et la vente de matériel informatique ainsi que les services liés à l'utilisation et à la maintenance de ce matériel; le développement et la formation dans les domaines de l'informatique.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Christophe Pierre Albert Petit, prénommé, soixante parts sociales 60

2.- Madame Claudine Emma Hazotte, prénommée, quarante parts sociales 40

Total des parts: cent parts sociales 100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, preuve en ayant été rapportée au Notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs ni transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés. En cas de refus d'agrément, les parts sociales seront reprises à leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.**Art. 8.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.**Art. 10.** L'exercice social de la société correspond à l'année civile.

Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parties à céder ou héritées.

Art. 12. Aucune modification statutaire ne pourra être effectuée sans une décision unanime des associés.**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.*Disposition transitoire*

La première année sociale commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentés ou présents, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe Pierre Albert Petit, prénommé, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Le siège social est établi à L-4826 Rodange, 19, rue Marcel Knauf.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C.P.A. Petit, C.E. Hazotte, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, vol. 21CS, fol. 2, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mai 2004.

P. Bettingen.

(037167.3/202/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

FUJITSU CONSULTING (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 15.734.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 10 mars 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société que:

- Madame Fabienne Jeannée, née le 27 juin 1953 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-1180 Bruxelles, clos du Drossart 3 (Belgique), a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 30 mars 2004;

- Monsieur Alan Baxter, né le 29 mai 1945 à Brisbane (Australie), demeurant à UK-SW7 SRD, 32 Charlesworth House, 48 Stanhope Gardens, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 30 mars 2004;

- Monsieur Douglas West, né le 18 décembre 1952 à Hillington (Ecosse), demeurant à UK-HP7 OPN Buck, Threeways, The Common, Winchmore Hill, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 30 mars 2004.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour FUJITSU CONSULTING (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036827.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

FUJITSU CONSULTING (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 15.734.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 29 mars 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société que:

- Monsieur Michael Poehner, né le 22 septembre 1946 à Chicago, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), demeurant 31 Overleigh Road, Bernardsville, NJ 07924 (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 30 mars 2004;

- Monsieur Scott F. Husslein, né le 1^{er} juin 1964 à Queens, New York, (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 21 Appleby Lane, East F. Brunswick, NJ 08816 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} avril 2004 pour un terme de deux ans venant à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour FUJITSU CONSULTING (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036828.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

CHAUSSURES ENFANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 21, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 100.581.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq avril.

Par devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Christian Kiefer, commerçant, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 21 rue de l'Alzette.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de chaussures d'enfants, ainsi que tous les articles de la branche se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 4.** La société prend la dénomination de CHAUSSURES ENFANTS, S.à r.l.**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.**Art. 7.** Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associée unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2004.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ huit cent soixante-dix Euros (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Christian Kiefer, prêtre.
- 2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Le siège social est établi à L-4011 Esch-sur-Alzette, 21 rue de l'Alzette.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Kiefer, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2004, vol. 896, fol. 69, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2004.

A. Biel.

(036781.3/203/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

WORLDWIDE INDUSTRIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 50.686.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

WORLDWIDE INDUSTRIAL, S.à r.l.

P. Mestdagh

Gérant

(036720.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

PREFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.007.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 26 avril 2004, les mandats des administrateurs:

- Yves Rentiers, 22, rue Dautzenberg, B-1050 Ixelles;
 - Jacques Claeys, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour PREFIN S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036770.4/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.621.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-first day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- PPMV Second Nominees Limited, a company incorporated in England and Wales, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R OHH, and

2.

PPMV PSPS Nominees Limited, a company incorporated in England and Wales, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R OHH, and

3. PPMV BOS Nominees Limited, a company incorporated in England and Wales, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R OHH, and

4. PPMV Holborn Nominees Limited, a company incorporated in England and Wales, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R OHH, and

5. Triton Managers Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, acting as general partner of each of the following Jersey registered limited partnerships: the Triton Fund (No.1) L.P., the Triton Fund (No.2) L.P., the Triton Fund (No.3) L.P., the Triton Fund (No.4) L.P., the Triton Fund (No.5) L.P., the Triton Fund (No.6) L.P., the Triton Fund (No.7) L.P., the Triton Fund (No.8) L.P., the Triton Fund (No.9) L.P., the Triton Fund (No.10) L.P., the Triton Fund (No.11) L.P., The Triton Fund (Executives) L.P. and the Triton Fund (1A) L.P., and

6. Triton Managers Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, acting in its own name, and

7. BGLD Managers Limited having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, acting in its capacity as general partner of BGLD CO-INVEST L.P.

all of them represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

1.1. There is hereby established a company in the form of a public limited company («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Company exists under the name of SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Registered Office

2.1. The registered office of the Company is established at Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.3. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal.

Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Board of Directors.

Art. 3. Object

3.1. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration

The Company is constituted for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), divided into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each.

Art. 6. Modification of Corporate Capital

6.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares

The shares are in registered or bearer form, at request of the shareholder. However the shares remain in registered form until their complete payment.

Art. 9. Ownership and Transfer of Shares

9.1. The Company recognises only one owner per share. If there are several owners of a share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching to such share until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the share.

9.2. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Company.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors

10.1. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are appointed by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors at the place and at the time indicated in the notice of meeting. The notice period shall not be less than eight Business Days, except in the case of an emergency where such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given, or where otherwise decided in specific cases by unanimous consent of each and all the Directors. The Board may meet and pass resolutions at a meeting without any prior convening notice if all the members of the Board are present or represented at such meeting and have waived the prior convening notice.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at the meeting. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings.

The Directors may further cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board, by any two directors, or by any other duly authorised person in accordance with Article 13 of these Articles.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers

13.1. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company's business, understood in its widest sense as well as the powers to represent the Company towards third parties to one or more Directors or third parties who need not be shareholders, acting individually, jointly or in a committee.

13.2. Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

13.4. The Board of Directors may delegate any special power to one or more persons who need not to be Directors.

Art. 14. Representation of the Company

Towards third parties, the Company is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board of Directors acting within the limits of their powers.

Directors may not, however, bind the Company by their individual signature, except as specifically permitted by a resolution of the Board of Directors.

Art. 15. Opposite interest

In the event that a Director has an opposite interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Directors, such Director must advise the Board of Directors and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Directors.

The concerned Director shall not vote on any such transaction and such opposite interest shall be reported to the following General Meeting of Shareholders prior to any vote on other resolutions.

Art. 16. Statutory Auditor

16.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

16.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General meeting

Art. 17. Powers of the General Meeting

17.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the business of the Company.

17.2. Unless otherwise provided by law, decisions of the General Meeting of Shareholders are taken by a simple majority vote of the votes cast.

Art. 18. Place and Date of the Annual General Meeting

18.1. The Annual General Meeting is held each year at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 15 of December at 10.30 a.m.

18.2. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Art. 19. Other General Meetings

19.1. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings.

19.2. Other General Meetings must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's capital.

19.3. Such convened General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 20. Convening notices, Vote

20.1. General Meetings of Shareholders shall be convened as provided for by law. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting of Shareholders may take place without prior notice of meeting.

20.2. Shareholders may act at any Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder.

20.3. Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business Year, Distribution of Profits

Art. 21. Business Year

21.1. The business year of the Company begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

21.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 22. Distribution of Profits

22.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

22.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Amendments to the Articles, Dissolution, Liquidation

Art. 23. Amendments to the Articles.

These Articles may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 24. Dissolution, Liquidation

24.1. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

24.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 25. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended.

Transitory measures

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish on the 30 June 2004.
The first annual General Meeting shall be held in 2004.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 24,800 shares as follows:

Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (No.1) L.P. . . .	464
Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (No.2) L.P. . . .	460
Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (No.3) L.P. . . .	460
Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (No.4) L.P. . . .	460
Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (No.5) L.P. . . .	463
Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (No.6) L.P. . . .	461
Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (No.7) L.P. . . .	476
Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (No.8) L.P. . . .	460
Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (No.9) L.P. . . .	462
Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (No.10) L.P. . .	481
Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (No.11) L.P. . .	206
Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (Executives) L.P.	140
Triton Managers Limited as general partner and for the account of The Triton Fund (1A) L.P.	1,884
Triton Managers Limited in its own name	68
BGLD Managers Limited in its capacity as general partner and for the account of BGLD Co-Invest L.P.	2,975
PPMV Second Nominees Limited	11,097
PPMV PSPS Nominees Limited	2,827
PPMV BOS Nominees Limited	212
PPMV Holborn Nominees Limited	744
Total:	24,800 shares

All these shares have been paid up by 25%, by a contribution in cash so that the sum of EUR 7,750.- (seven thousand seven hundred and fifty euros) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand euros.

Extraordinary general meeting

And immediately upon incorporation, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to the holding of an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Company's address is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2010:
Matthew Turner, Investor, residing at Springfield Hall, Star Lane, Knowl Hill, RG10 9UR Berkshire
Newton Aguiar, Investor, residing at 155 Castelnau Barnes, SW13 9EW London
Noëlla Antoine, expert comptable, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
Delphine André, employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period: KPMG, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- PPMV Second Nominees Limited, une société de droit anglais ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R OHH, et

2. PPMV PSPS Nominees Limited, une société de droit anglais ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R OHH, et

3. PPMV BOS Nominees Limited, une société de droit anglais ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R OHH, et

4. PPMV Holborn Nominees Limited, une société de droit anglais ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R OHH, et

5. Triton Managers Limited, une société constituée à Jersey, ayant son siège social à 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, en sa qualité de general partner des limited partnerships suivants: the Triton Fund (No.1) L.P., the Triton Fund (No.2) L.P., the Triton Fund (No.3) L.P., the Triton Fund (No.4) L.P., the Triton Fund (No.5) L.P., the Triton Fund (No.6) L.P., the Triton Fund (No.7) L.P., the Triton Fund (No.8) L.P., the Triton Fund (No.9) L.P., the Triton Fund (No.10) L.P., the Triton Fund (No.11) L.P., The Triton Fund (Executives) L.P. et the Triton Fund (1A) L.P., et

6. Triton Managers Limited, une société constituée à Jersey, ayant son siège social à 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, en son nom propre, et

7. BGLD Managers Limited ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, en sa qualité de general partner BGLD Co-Invest L.P.,

ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Il est constituée une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

2.2. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.3. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1 La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir des sûretés et des droits à travers des participations, contributions, souscriptions ou options, en négociant ou de toute autre manière et d'acquérir des licences, de les gérer et de les développer; de donner à des entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tout concours financiers, prêts, avances, ou garanties de prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société y compris les emprunts et/ ou émissions de sûretés. Elle peut également donner des garanties ou des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales ou de toute autre société. La Société peut par ailleurs gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur certaines ou la totalité de ses avoirs, et exécuter toutes opérations liées directement ou indirectement à son objet, sans, toutefois, bénéficier des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding.

3.2 La Société peut faire toutes opérations commerciales, techniques ou financières, directement ou indirectement liées pour faciliter l'accomplissement de son objet comme décrit ci-dessus.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euro), divisé en 24.800,- (vingt-quatre mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Néanmoins, les actions demeurent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Art. 9. Propriété et Cession d'actions

9.1. La société reconnaît un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action.

9.2. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**Art. 10. Conseil d'administration**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par résolution de l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs à l'endroit et à la date indiqués dans la convocation. La convocation devra être faite par écrit huit jours ouvrables au moins avant la tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence où la convocation devra être notifiée dans un délai raisonnable compte tenu des circonstances, ou dans d'autres circonstances exceptionnelles, suite à une décision prise à l'unanimité par tous les administrateurs. Le conseil d'administration pourra se réunir et valablement adopter des résolutions lorsque tous ses membres sont présents ou représentés et renoncent à l'unanimité à l'exercice de la formalité de la convocation préalable.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

11.4. Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tous autres moyens de communication similaires, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant ce qui précède, les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Les administrateurs peuvent également émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou, par toute personne dûment autorisée conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la société.

Les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large ainsi que les pouvoirs de représenter la société vis à vis des tiers, à un ou plusieurs administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, agissant individuellement, conjointement ou en comité.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

13.4. Le conseil peut également déléguer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Les administrateurs ne peuvent cependant engager la société par leur signature individuelle, excepté s'ils ont été spécialement autorisés à cet effet par une résolution du conseil d'administration.

Art. 15. Intérêts opposés

Au cas où un Administrateur aurait un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, cet administrateur est tenu d'en prévenir le conseil d'administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance.

L'administrateur concerné ne prendra pas part au vote concernant cette opération et il sera spécialement rendu compte de cet intérêt opposé à la première Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions.

Art. 16. Commissaire aux comptes

16.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

16.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années, renouvelable.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale**

17.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

17.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 18. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

18.1. L'assemblée générale annuelle se tient chaque année au siège social de la société ou à toute autre endroit indiqué dans les convocations le 15 décembre à 10.30 heures.

18.2. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales

19.1. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales.

19.2. Ces assemblées générales doivent être convoquées à la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

19.3. De telles assemblées générales peuvent se tenir à l'endroit et à la date spécifiés dans les convocations.

Art. 20. Convocations, Vote

20.1. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées de la façon prévue par la loi. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

20.2. Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale par une autre personne ayant reçu une procuration écrite et qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

20.3. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 21. Année sociale**

21.1. L'année sociale commence le premier juillet et finit le dernier jour de juin de chaque année.

21.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 22. Répartition de bénéfices

22.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 23. Modification des statuts**

Les présents Statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale des Actionnaires sous les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 24. Dissolution, liquidation

24.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

24.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Les produits nets de la liquidation seront distribués par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Titre VII.- Loi applicable**Art. 25. Loi applicable**

Tous les points non réglés par les présents statuts seront régis par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débute le jour de la constitution de la société et prend fin le 30 juin 2004.
La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 24.800 actions comme suit:

Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (No.1) L.P.	464
Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (No.2) L.P.	460
Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (No.3) L.P.	460
Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (No.4) L.P.	460
Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (No.5) L.P.	463
Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (No.6) L.P.	461
Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (No.7) L.P.	476
Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (No.8) L.P.	460
Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (No.9) L.P.	462
Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (No.10) L.P.	481
Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (No.11) L.P.	206
Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (Executives) L.P.	140
Triton Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de The Triton Fund (1A) L.P.	1.884
Triton Managers Limited pour son propre compte	68
BGLD Managers Limited en tant que general partner et pour le compte de BGLD Co-Invest L.P.	2.975
PPMV Second Nominees Limited	11.097
PPMV PSPS Nominees Limited	2.827
PPMV BOS Nominees Limited	212
PPMV Holborn Nominees Limited	744
Total:	24.800 actions

Toutes les actions ont été libérées à raison de 25% par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les personnes citées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:

Matthew Turner, investisseur, résidant à Springfield Hall, Star Lane, Knowl Hill, RG10 9UR Berkshire
Newton Aguiar, investisseur, résidant à 155 Castelnau Barnes, SW13 9EW London

Noëlla Antoine, expert comptable, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 Delphine André, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: KPMG, ayant son siège social au 31, allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture aux comparants prémentionnés connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, vol. 20CS, fol. 98, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

J. Elvinger.

(037185.3/211/518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

MAIMIBENHA S.C., Société Civile.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg E83.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

MAIMIBENHA S.C.

A.A. Ojjeh / B. Gras

Gérant / Gérant

(036729.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

DRICLLEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.727.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 23 avril 2004, les mandats des administrateurs:

- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
 - Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour DRICLLEM S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036772.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

A.J.L. ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 64.012.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036642.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

A.J.L. ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 64.012.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 avril 2004 que:

- Leur mandat arrivant à échéance, Madame Sylvia Holz, Fonctionnaire, demeurant à L-4518 Obercorn, 5, rue Xavier Brasseur, la Société DE FEIJTER ASSOCIATES S.A., ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, ont été réélus aux postes d'administrateurs de la société.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036635.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.622.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-first day of April,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- DIA TRITONCO 3 (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and

2.- BGLD MANAGERS LIMITED, a private company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, acting as general partner of BGLD CO-INVEST L.P.,

both of them represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

1.1. There is hereby established a company in the form of a public limited company («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Company exists under the name of DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Registered Office

2.1. The registered office of the Company is established at Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.3. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal.

Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Board of Directors.

Art. 3. Object

3.1. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration

The Company is constituted for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), divided into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each.

Art. 6. Modification of Corporate Capital

6.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares

The shares are in registered or bearer form, at request of the shareholder. However the shares remain in registered form until their complete payment.

Art. 9. Ownership and Transfer of Shares

9.1. The Company recognises only one owner per share. If there are several owners of a share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching to such share until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the share.

9.2. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Company.

Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors

10.1. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are appointed by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors at the place and at the time indicated in the notice of meeting. The notice period shall not be less than eight Business Days, except in the case of an emergency where such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given, or where otherwise decided in specific cases by unanimous consent of each and all the Directors. The Board may meet and pass resolutions at a meeting without any prior convening notice if all the members of the Board are present or represented at such meeting and have waived the prior convening notice.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at the meeting. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings.

The Directors may further cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board, by any two directors, or by any other duly authorised person in accordance with Article 13 of these Articles.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers

13.1. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company's business, understood in its widest sense as well as the powers to represent the Company towards third parties to one or more Directors or third parties who need not be shareholders, acting individually, jointly or in a committee.

13.2. Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

13.4. The Board of Directors may delegate any special power to one or more persons who need not to be Directors.

Art. 14. Representation of the Company

Towards third parties, the Company is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board of Directors acting within the limits of their powers.

Directors may not, however, bind the Company by their individual signature, except as specifically permitted by a resolution of the Board of Directors.

Art. 15. Opposite interest

In the event that a Director has an opposite interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Directors, such Director must advise the Board of Directors and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Directors.

The concerned Director shall not vote on any such transaction and such opposite interest shall be reported to the following General Meeting of Shareholders prior to any vote on other resolutions.

Art. 16. Statutory Auditor

16.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

16.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General meeting

Art. 17. Powers of the General Meeting

17.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the business of the Company.

17.2. Unless otherwise provided by law, decisions of the General Meeting of Shareholders are taken by a simple majority vote of the votes cast.

Art. 18. Place and Date of the Annual General Meeting

18.1. The Annual General Meeting is held each year at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 15 December at 11.30 a.m.

18.2. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Art. 19. Other General Meetings

19.1. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings.

19.2. Other General Meetings must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's capital.

19.3. Such convened General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 20. Convening notices, Vote

20.1. General Meetings of Shareholders shall be convened as provided for by law. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting of Shareholders may take place without prior notice of meeting.

20.2. Shareholders may act at any Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder.

20.3. Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business Year, Distribution of Profits

Art. 21. Business Year

21.1. The business year of the Company begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

21.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 22. Distribution of Profits

22.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

22.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. Amendments to the Articles, Dissolution, Liquidation

Art. 23. Amendments to the Articles.

These Articles may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 24. Dissolution, Liquidation

24.1. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

24.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended.

Transitory measures

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish on the 30 June 2004.

The first annual General Meeting shall be held in 2004.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 24,800 shares as follows:

1.- DIA TRITONCO 3 (LUXEMBOURG) S.A.	24,799 shares
2.- BGLD MANAGERS LIMITED.	1 share
Total:	24,800 shares

All these shares have been paid up by 25%, by a contribution in cash so that the sum of EUR 7,750.- (seven thousand seven hundred and fifty euros) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand euros.

Extraordinary general meeting

And immediately upon incorporation, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to the holding of an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Company's address is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2010:

Newton Aguiar, Investor, residing at 155 Castelnau Barnes, SW13 9EW London

Lars Frankfelt, Chief Financial Officer, residing at 42 Hanover Steps, St. George's Fields, London W2 2YG

Noëlla Antoine, expert comptable, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Delphine André, employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period: KPMG, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- DIA TRITONCO 3 (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et
2.- BGLD MANAGERS LIMITED, une société constituée à Jersey, ayant son siège social à 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, en sa qualité de general partner de BGLD CO-INVEST L.P.,

ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Il est constituée une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

2.2. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.3. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1 La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir des sûretés et des droits à travers des participations, contributions, souscriptions ou options, en négociant ou de toute autre manière et d'acquérir des licences, de les gérer et de les développer; de donner à des entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tout concours financiers, prêts, avances, ou garanties de prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société y compris les emprunts et/ ou émissions de sûretés. Elle peut également donner des garanties ou des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales ou de toute autre société. La Société peut par ailleurs gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur certaines ou la totalité de ses avoirs, et exécuter toutes opérations liées directement ou indirectement à son objet, sans, toutefois, bénéficier des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding.

3.2 La Société peut faire toutes opérations commerciales, techniques ou financières, directement ou indirectement liées pour faciliter l'accomplissement de son objet comme décrit ci-dessus.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euro), divisé en 24.800,- (vingt-quatre mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Néanmoins, les actions demeurent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Art. 9. Propriété et Cession d'actions

9.1. La société reconnaît un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action.

9.2. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**Art. 10. Conseil d'administration**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par résolution de l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs à l'endroit et à la date indiqués dans la convocation. La convocation devra être faite par écrit huit jours ouvrables au moins avant la tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence où la convocation devra être notifiée dans un délai raisonnable compte tenu des circonstances, ou dans d'autres circonstances exceptionnelles, suite à une décision prise à l'unanimité par tous les administrateurs. Le conseil d'administration pourra se réunir et valablement adopter des résolutions lorsque tous ses membres sont présents ou représentés et renoncent à l'unanimité à l'exercice de la formalité de la convocation préalable.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

11.4. Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tous autres moyens de communication similaires, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant ce qui précède, les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Les administrateurs peuvent également émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou, par toute personne dûment autorisée conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la société.

Les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large ainsi que les pouvoirs de représenter la société vis à vis des tiers, à un ou plusieurs administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, agissant individuellement, conjointement ou en comité.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

13.4. Le conseil peut également déléguer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Les administrateurs ne peuvent cependant engager la société par leur signature individuelle, excepté s'ils ont été spécialement autorisés à cet effet par une résolution du conseil d'administration.

Art. 15. Intérêts opposés

Au cas où un Administrateur aurait un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, cet administrateur est tenu d'en prévenir le conseil d'administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance.

L'administrateur concerné ne prendra pas part au vote concernant cette opération et il sera spécialement rendu compte de cet intérêt opposé à la première Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions.

Art. 16. Commissaire aux comptes

16.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

16.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années, renouvelable.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale

17.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

17.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 18. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

18.1. L'assemblée générale annuelle se tient chaque année au siège social de la société ou à toute autre endroit indiqué dans les convocations le 15 décembre à 11.30 heures.

18.2. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales

19.1. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales.

19.2. Ces assemblées générales doivent être convoquées à la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

19.3. De telles assemblées générales peuvent se tenir à l'endroit et à la date spécifiés dans les convocations.

Art. 20. Convocations, Vote

20.1. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées de la façon prévue par la loi. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

20.2. Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale par une autre personne ayant reçu une procuration écrite et qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

20.3. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale

21.1. L'année sociale commence le premier juillet et finit le dernier jour de juin de chaque année.

21.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 22. Répartition de bénéfices

22.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Modification des statuts

Les présents Statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale des Actionnaires sous les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 24. Dissolution, liquidation

24.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

24.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Les produits nets de la liquidation seront distribués par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 25. Loi applicable

Tous les points non réglés par les présents statuts seront régis par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débute le jour de la constitution de la société et prend fin le 30 juin 2004.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 24.800 actions comme suit:

1.- DIA TRITONCO 3 (LUXEMBOURG) S.A.	24.799 actions
2.- BGLD MANAGERS LIMITED.	1 action
Total:	24.800 actions

Toutes les actions ont été libérées à raison de 25% par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les personnes citées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:

Newton Aguiar, Investisseur, résidant à 155 Castelnau Barnes, SW13 9EW London

Lars Frankfelt, Directeur Financier, résidant à 42 Hanover Steps, St. George's Fields, London W2 2YG

Noëlla Antoine, expert comptable, ayant son domicile professionnel à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Delphine André, employée privée, ayant son domicile professionnel à, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, ayant son domicile professionnel à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: KPMG, ayant son siège social au 31, allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg.

- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture aux comparants prémentionnés connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, vol. 20CS, fol. 98, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

J. Elvinger.

(037186.3/211/441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.223.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2003

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Faire à Luxembourg, le 2 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036662.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.223.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(036747.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

CHALIACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 7, rue de Steinfort.
R. C. Luxembourg B 54.447.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie
extraordinairement le 14 avril 2004 à Eischen*

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Yves Delhaye qui désigne comme secrétaire Monsieur Charles Delhaye et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pascale Everling.

Le président constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Par conséquent, il a pu être fait abstractions des convocations d'usage. Les actionnaires présent ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'assemblée générale ordinaire, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du Jour

L'ordre du jour est le suivant:

- 1- Nomination de Monsieur Yves Delhaye au poste d'administrateur
- 2- Nomination de Madame Pascale Everling au poste d'administrateur
- 4- Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer Monsieur Yves Delhaye au poste d'administrateur-délégué.

Exposé:

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Suite à l'expiration de son précédent mandat, l'assemblée nomme Monsieur Yves Delhaye, dentiste, demeurant à B-6700 Arlon, rue Hamélius, 61, comme administrateur pour un terme de six ans.
2. Suite à l'expiration de son précédent mandat, l'assemblée nomme Madame Pascale Everling, professeur, demeurant à B-6700 Arlon, rue Hamélius, 61, comme administrateur pour un terme de six ans.
3. L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Yves Delhaye, préqualifié, administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Y. Delhaye / C. Delhaye / P. Everling

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03207. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036742.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

CHALIACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 7, rue de Steinfort.
R. C. Luxembourg B 54.447.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 14 avril 2004*

Présents:

Monsieur Yves Delhaye, administrateur-délégué

Madame Pascale Everling, administrateur

Monsieur Charles Delhaye, administrateur

Les administrateurs tous présents déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour qui suit:

Ordre du Jour

1. Nomination de Monsieur Yves Delhayé au poste d'administrateur-délégué

Décision

1. Suite à l'expiration de son précédent mandat, l'assemblée nomme Monsieur Yves Delhayé, dentiste, demeurant à B-6700 Arlon, rue Hamélius, 61, au poste d'administrateur-délégué pour un terme de six ans, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion du conseil d'administration est clôturée.

Y. Delhayé / C. Delhayé / P. Everling

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036745.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

NAHEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.290.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

NAHEMA HOLDING LTD

Signature

Administrateur-Délégué

(036749.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

BLACK & DECKER LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 93.562.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 avril 2004

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 9 avril 2004 que:

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Paul F. McBride du poste de gérant de la société avec effet au 8 avril 2004. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat de la date de sa nomination jusqu'au 8 avril 2004.

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement du gérant démissionnaire Monsieur Thomas D. Koos, Président, demeurant 701 East Joppa Road, Baltimore, Maryland 21286 (USA). Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2004.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- M. Denis S. Adams, Corporate Executive, demeurant 701 East Joppa Road, Baltimore, Maryland 21286 (USA);
- M. Charles E. Fenton, avocat/Corporate Executive, demeurant 701 East Joppa Road, Baltimore, Maryland 21286 (USA);
- M. Michael D. Mangan, Chief Financial Officer/Corporate Executive, demeurant 701 East Joppa Road, Baltimore, Maryland 21286 (USA);
- M. Mark M. Rothleitner, Treasurer/Corporate Executive, demeurant 701 East Joppa Road, Baltimore, Maryland 21286 (USA);
- M. Marc Feider, avocat, demeurant 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg;
- M. Michael J. Allan, Vice President Supply Chain and eBusiness, demeurant 3, Gregoria Court, Baltimore, Maryland 21212 (USA);
- M. Thomas D. Koos, Président, demeurant 701 East Joppa Road, Baltimore, Maryland 21286 (USA).

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036837.3/655/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.426.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(036766.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

INTEGRALE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg-Kirchberg, 63, boulevard Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 62.098.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 14 avril 2004 à 11.30 heures

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société INTEGRALE LUXEMBOURG S.A. a:

1. accepté la démission de Monsieur Jacques Nozach,
2. approuvé la candidature de Monsieur Alain Rivière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01797. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036775.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

SIPALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2004.

F. Kessler.

(036638.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.159.

Monsieur Egbert Ten Cate a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A. avec effet au 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

A. Lenaerts / H. De Graaf

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036782.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.
